



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA NATURE

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE (DETA)

PUBLIÉ EN MAI 2018



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

**DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS
ET DE L'AGRICULTURE (DETA)**

Publié sur papier recyclé.
Crédits photos : DETA, Genève Terroir

© Etat de Genève

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

ÉDITO	5	BRANCHES DE PRODUCTION & PROTECTION DES VÉGÉTAUX	45
LÉGISLATION	7	Viticulture	45
Droit fédéral	7	Arboriculture	50
Droit cantonal	7	Gel de printemps - aides	
Droit foncier rural	9	Culture biologique	50
Affermage agricole	9	Production animale	52
		Protection des végétaux	52
		Collaboration avec le milieu académique et la recherche	53
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	11	MILIEUX NATURELS & SITES PROTÉGÉS	55
Protection des sols	12	Infrastructure écologique	55
Agriculture urbaine	13		
Espace public et nature en ville	13	FAUNE & FLORE	61
RECENSEMENT ET CONTRIBUTIONS AUX PAIEMENTS DIRECTS	19	Faune	61
Recensement	19	Flore	65
Contributions aux paiements directs	27		
Geoacorda	35	ARBRES	67
AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES	37	Arbres isolés	67
Commission d'attribution du fonds de compensation agricole	37	Conservation des arbres isolés - chiffres illustratifs des dossiers traités en 2017	68
Crédits d'investissements	38	Inventaire cantonal des arbres	69
Mesures sociales	38		
Subventions	39	FORÊTS	71
Améliorations foncières	39	Forêts domaniales	71
Projet de développement régional (PDR)	39	Forêts privées et associations de propriétaires forestiers	73
Bio-épurateurs	39	Conservation des forêts	73
PROMOTION AGRICOLE	41	ACCUEIL DU PUBLIC DANS LA NATURE	75
Marque de garantie Genève Région – Terre Avenir (GRTA)	41	Ouvrages et infrastructures d'accueil	75
Sensibilisation de la population à l'agriculture locale	42	Randonnées pédestres	76
Promotion des vins	42	Camping du Val de l'Allondon	77
		Fondation Neptune	77

ÉDITO

Chère lectrice, cher lecteur,

Je ne pourrais écrire cet éditto sans évoquer le gel d'une ampleur sans précédent qui a touché en 2017 la viticulture et l'arboriculture de notre canton. Les dégâts ont été tels que des mesures d'aides fédérales et cantonales ont dû être mises en place pour soutenir les producteurs les plus touchés. Une réflexion est maintenant engagée au niveau politique et technique pour trouver les moyens de mieux assurer à l'avenir les pertes agricoles liées aux événements météorologiques extrêmes, dont la fréquence devrait se renforcer avec le changement climatique.

Pour la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN), l'année 2017 a permis de continuer à renforcer un nouvel équilibre - après l'importante réorganisation structurelle de 2016 - animant sous une même bannière les activités en faveur de l'agriculture et de la nature genevoise.

Au cours de l'année écoulée, les objectifs que nous nous étions fixés, modestes comme ambitieux, ont été atteints. Dans cette deuxième catégorie, j'ai le plaisir de pouvoir mettre en avant la finalisation de deux documents stratégiques pour le canton, que j'avais évoqués sur cette page l'an dernier. Ainsi, la Stratégie biodiversité Genève 2030 a été livrée au Conseil d'Etat et validée par celui-ci en tout début d'année 2018. Le Plan d'actions phytosanitaire a quant à lui été présenté à la profession au cours d'une séance publique en cette fin d'hiver.

Je tiens ici à saluer l'important travail réalisé par nos collaborateurs et par nos partenaires pour parvenir à dégager en un temps relativement court une vision cohérente et partagée sur des sujets dont la seule évocation tend à faire se détourner l'agriculture et la nature l'une de l'autre.

Pourtant, si les deux sujets "biodiversité" et "phyto" paraissent en effet antinomiques pour un public non averti, les enjeux de fond se rejoignent, à savoir offrir durablement à la population genevoise un cadre de vie et une alimentation de qualité. Cette qualité ne pourra être maintenue sur le long terme qu'en préservant nos ressources vitales - la nature, l'eau, la terre nourricière - ainsi que nos savoir-faire locaux.

Ces richesses humaines et naturelles dont la population genevoise bénéficie méritent d'apparaître comme des valeurs universelles. Ainsi, consommer le fruit de la terre genevoise, c'est non seulement soutenir notre secteur primaire, mais c'est aussi participer à protéger les terres arables et la biodiversité à l'autre bout du monde, là où les normes environnementales ont peu de poids face aux contraintes économiques des populations qui les exploitent.

En attendant vos prochains achats GRTA, n'oubliez pas que la santé passe aussi par les activités de plein air. En ville, ressourcez-vous au Parc des Falaises ou à l'Etang des Franchises, des espaces de vie nouvellement réaménagés en faveur de la nature urbaine. A la campagne, faites le plein de nature sur l'un des nombreux chemins pédestres entretenus pour vous par nos équipes de terrain; vous arriverez sans doute jusqu'à l'un de nos écrans de verdure que nous choyons à l'attention de la biodiversité... et à la vôtre !

JEAN-PIERRE VIANI

Directeur général

*Un nouveau règlement sur les campings
a remplacé, dès juillet 2017,
le règlement précédant datant de 1942.*



LÉGISLATION

DROIT FÉDÉRAL

Au cours de l'année 2017, la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) a procédé ou collaboré à l'examen d'une douzaine de projets de modification de textes fédéraux et de consultations, dont notamment les suivants :

- Rapport quinquennal du projet de territoire Suisse ;
- Révision partielle de l'ordonnance sur les produits chimiques et de l'ordonnance sur les produits biocides ;
- Rapport sur la pesée des intérêts en aménagement du territoire ;
- Projet de rapport de la séparation des tâches entre la Confédération et les cantons ;
- Modification de l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale ;
- Train d'ordonnances agricoles 2017 (dispositions d'exécution liées à la politique agricole 2018-2021), dont notamment sur les paiements directs, les améliorations structurelles et l'ordonnance sur le vin.

DROIT CANTONAL

LOI SUR LA POLICE RURALE

La nouvelle loi sur la police rurale a été adoptée par le Grand Conseil le 31 août 2017 (LPRur – L 11930). Cette loi a pour but de prévenir et régler les atteintes à l'aire agricole, ainsi qu'aux valeurs naturelles qui s'y trouvent.

Pour mémoire, la nouvelle constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, n'a pas repris l'ancienne compétence du Conseil d'Etat d'édicter des règlements de police et prévoit une phase transitoire de 5 ans dès son entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2013, pour procéder aux adaptations législatives nécessaires.

Or, les dispositions en matière de police rurale - appliquées tant par les gardes de l'environnement du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, que par les gardes auxiliaires des communes et les agents de la police municipale – figuraient dans le règlement sur la police rurale, du 20 décembre 1955.

Dès lors, afin d'assurer une base légale solide à ces prescriptions, il est apparu nécessaire d'élaborer un projet de loi sur la police rurale, qui intègre les normes primaires et sanctions prévues par l'actuel règlement sur la police rurale, tout en actualisant certaines dispositions et en le complétant. Les normes secondaires et de substitution figureront dans un nouveau règlement sur la police rurale, en voie d'adoption. Les deux textes entreront en vigueur simultanément.

LOI SUR LES GARDES DE L'ENVIRONNEMENT ET AUTRES AGENTS TECHNIQUES CHARGÉS DE FONCTIONS DE POLICE

Cette loi fait suite à la réorganisation de la politique publique F "Environnement", qui a conduit à l'élaboration de la loi sur l'organisation des directions générales chargées de l'agriculture, de l'eau et de la nature (LODAEN – L 11775), ainsi qu'à son règlement d'application (RODAEN). Elle a été adoptée par le Grand Conseil le 31 août 2017.

Afin d'assurer que les tâches de police exercées par les agents de la DGAN puissent se poursuivre sans lacune, le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) a élaboré un projet de loi, qui regroupe les compétences, prérogatives et missions des gardes de l'environnement et des agents techniques chargés de fonctions de police.

Les gardes de l'environnement sont chargés, notamment, de la police des forêts, haies, arbres isolés, flore, faune, pêche, sites et paysages naturels, ainsi que de la police rurale.

Quant aux agents techniques, leurs compétences se réfèrent strictement à la thématique dont ils sont chargés (par exemple arbres ou forêt); outre des fonctions techniques et d'expertise, ils sont également habilités à dresser un rapport de contravention.

Cette loi pourra entrer en vigueur une fois les ajustements nécessaires effectués dans le RODAEN.

RÈGLEMENT SUR LES CAMPINGS

Le règlement sur les campings (RCamp; L 5 05.20) a été adopté par le Conseil d'Etat le 28 juin 2017.

Ce nouveau règlement définit la notion de camping, prévoit qu'un exploitant responsable de la surveillance et de l'entretien des lieux soit désigné et formalise le fait qu'un règlement interne d'utilisation des installations soit édicté et soumis à l'approbation de la DGAN.

DROIT FONCIER RURAL

COMMISSION FONCIÈRE AGRICOLE (CFA)

Au cours de l'année 2017, la CFA s'est réunie à onze reprises pour traiter et rendre des décisions suite à des requêtes qui lui avaient été soumises.

142 dossiers ont été déposés, répartis comme suit :

- 37 demandes d'autorisation d'achat / vente ;
- 29 demandes de non-assujettissement ou constatation de non-assujettissement à la LDFR ;
- 9 demandes de non-assujettissement à la LDFR pour exploitation d'une gravière ;
- 25 demandes de division ;
- 41 demandes d'expertise en valeur de rendement ;
- pour le solde, il s'agit de diverses demandes telles que réunion de parcelles, échanges, création de servitude, etc.).

Dans le courant de l'année, la commission a rendu 147 décisions (pour des demandes déposées entre 2015 et 2017) et approuvé 42 rapports d'expertise en valeur de rendement effectués par le collègue d'experts sous l'égide d'AgriGenève.

Deux recours ont fait l'objet d'un jugement par la Chambre administrative de la Cour de Justice. Un premier recours, portant sur la revente d'une parcelle suite à une acquisition pour l'exécution d'une tâche publique, a été rejeté et considéré comme irrecevable. Un second recours, portant sur l'achat de parcelles pour la pratique de l'apiculture, a abouti à l'annulation de la décision de la CFA.

Un recours a fait l'objet d'un jugement du Tribunal fédéral, il concernait une constatation de non-assujettissement. Le recours a été rejeté par cette instance.

La DGAN, en sa qualité d'autorité de surveillance, n'a en revanche pas eu besoin de faire usage de son droit de recours.

Il sied enfin de relever que les prix maximaux licites au m² sont restés inchangés, à savoir :

- Fr. 8.-- pour les terres agricoles ;
- Fr. 12.-- pour les terres sises en zone agricole spéciale ;
- Fr. 15.-- pour les vignes (sols nus).

AFFERMAGE AGRICOLE

Au cours de l'année 2017, la commission d'affermage agricole n'a été saisie d'aucune nouvelle demande.

Enfin, un recours portant sur un dossier d'affermage, dont l'origine remonte à 2013 et ayant connu de nombreux rebondissements a fait l'objet de différents arrêts de la Chambre administrative de la Cour de Justice et du Tribunal fédéral.



*Quatre grosses infrastructures routières
sont en cours de planification
ou de réalisation et pour lesquelles
la DGAN a été impliquée en 2017.*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROJETS ET PLANIFICATION TERRITORIALE

PRÉAVIS

La DGAN est l'un des services "préavisés" de l'Etat de Genève. Elle est amenée à donner un avis, ou position, sur tous les projets à incidence territoriale du canton, ainsi que sur tous les projets ayant un impact, potentiel ou avéré, sur la nature ou l'agriculture.

Ainsi, en 2017, les spécialistes de la DGAN ont traité plus de 2'000 dossiers en provenance de l'Office des autorisations de construire (OAC), qui concernaient au moins une des thématiques dont elle est responsable pour ce qui est de la conformité à la législation cantonale et fédérale. Parmi ceux-ci, 450 dossiers ont été traités de façon transversale et coordonnée, car touchant à plusieurs thématiques de la DGAN à la fois. Il est également intéressant de relever que la moitié de ces dossiers transversaux touchaient à des objets situés en zone agricole.

S'agissant des dossiers soumis à étude d'impact, à évaluation environnementale ou ayant une forte incidence territoriale (par exemple les requêtes en autorisation d'exploiter une gravière, les plans directeurs communaux, les modifications de régime de zone, etc.), la DGAN a instruit près de 300 dossiers. Rapporté au nombre de jours ouvrés sur l'année, ceci correspond à analyser, de façon cohérente entre les thématiques nature et agriculture, en moyenne 1,2 dossier complexe par jour, tant sous l'angle technique que législatif.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES RÉGIONALES

Quatre grosses infrastructures routières sont en cours de planification ou de réalisation et pour lesquelles la DGAN a été impliquée en 2017 : Tronçons L1 et L2 de Genève Sud ; Barreau routier de Montfleury ; Traversée du lac et boucllement autoroutier ; Route des Nations.

En 2017, la DGAN a participé activement à la préparation de ces projets, afin d'assurer la prise en compte des enjeux liés à l'agriculture, la nature, la forêt et le paysage.

GRAND GENÈVE

Dans le cadre du groupe agricole du Grand Genève, la reprise du projet "communication agricole" a marqué l'année 2017.

On peut aussi citer le lancement de la mise en œuvre de la fiche E2 du PA3 intitulée "Organiser la mise en valeur du patrimoine rural (paysager, culturel, agricole, naturel) et ses fonctions au sein des espaces ouverts de l'agglomération".

Deux des quatre contrats corridors biologiques "Champagne-Genevois" et "Arve-Lac" se terminent, l'heure est au bilan pour ces deux secteurs et aux recherches de pistes pour la phase suivante.

GRAND PROJETS D'URBANISATION

La DGAN collabore en tant qu'expert agriculture, biodiversité, forêt et paysage au développement en cours des grands projets d'urbanisation du canton, comme Bernex Nord, les Cherpines, Châtelaine, Grand-Saconnex, Grands Esserts, ZIMESAVER, Chêne-Bourg - Chêne-Bougeries, Cherpines, Communaux d'Ambilly, Vernier - Meyrin - Aéroport et PAV. Les principales mesures mises en œuvre en 2017 sont décrites sous le chapitre "Espace public et Nature en ville".

TAXE DE COMPENSATION AGRICOLE

Les mesures d'aménagement du territoire touchant les terrains situés en zone agricole donnent lieu au prélèvement d'une taxe de compensation. Le produit de cette taxe est destiné à financer différentes mesures d'aide à l'amélioration structurelle et à l'investissement dans l'agriculture.

En 2017, 491'802 francs ont été perçus pour les projets avec emprise sur la surface agricole utile (SAU). Par contre aucun montant n'a été versé cette année au titre de participation au produit de la taxe sur la plus-value foncière.

SURFACES D'ASSOLEMENT (SDA)

Le plan sectoriel fédéral des SDA attribue au canton un quota minimal de SDA de 8'400 ha à respecter. En 2017, la cellule cantonale de monitoring des SDA a établi que le canton disposait encore de 8'483 ha de SDA. Selon les prévisions, d'ici à 2030, les emprises des différents projets impactant les SDA (urbanisation, infrastructures, renaturation, nature, constructions agricoles et environnement) devraient se situer à 238 ha.

Ainsi, sans réévaluation politique de la pertinence de tous les projets prévus, une récupération de SDA sera nécessaire à l'horizon 2030, car le quota cantonal ne serait plus respecté.

Plusieurs options sont à l'étude pour récupérer environ 110 ha de SDA. Parallèlement, une optimisation des projets en cours doit se poursuivre pour réduire leurs emprises. Un arbitrage pourrait également voir le jour dans un proche avenir si la tendance ne pouvait s'inverser.

PROTECTION DES SOLS

REMBLAYAGE EN ZONE AGRICOLE

Le plan directeur des sites de stockage est entré en force durant l'année 2017. Plusieurs études d'impact relatives à de futures décharges pour matériaux terreux ont circulé dans les services mais les autorisations d'exploiter n'ont pas encore été octroyées par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC).

Concernant les remblayages agricoles, plusieurs dossiers ont fait l'objet de demandes en autorisation de construire et ont été traités par la DGAN durant l'année tant du point de vue de la nécessité agricole que des enjeux nature et paysage. De façon générale, pour être autorisé, il doit être démontré que le remblayage de la parcelle considérée est l'unique moyen de résoudre un problème agronomique constaté. Un remodelage de terrain visant à faciliter son exploitation n'est pas suffisant pour déclencher un remblayage agricole.

DÉCHARGE POUR MÂCHEFERS

Tout au long de l'année, la DGAN a participé au comité de pilotage pour la recherche d'un nouveau site de stockage pour les mâchefers (matériaux bioactifs) en relais du site actuel, situé sur la commune de Bernex. Trois sites ont été retenus (Satigny, Collex-Bossy et Versoix). La direction générale de l'environnement (DGE), en particulier le GESDEC est chargée de s'entretenir notamment avec les communes concernées et de poursuivre les investigations pour déterminer si l'un de ces sites pourrait accueillir la nouvelle décharge.

GRAVIÈRES

Durant l'année 2017, la DGAN a été consultée à plusieurs reprises pour préavis sur des requêtes en autorisation d'exploiter et des requêtes pour plan d'extraction de gravières. La DGAN vérifie que les conditions d'exploitation respectent les sols, que l'impact sur la zone agricole après extraction soit limité et que les affectations d'origine soient retrouvées à l'issue des travaux de même que la qualité des sols, en particulier les SDA.

La DGAN s'assure également du respect des exigences en matière de protection de la nature et du paysage, de la réduction des impacts sur la faune, la flore et les milieux naturels ou forestiers ainsi que sur la mise en place des mesures de compensation.

AGRICULTURE URBAINE

Les différents projets de fermes urbaines sur le canton ont fait l'objet d'une démarche globale. AgriGenève s'est employée en effet à fédérer ces initiatives dans le cadre d'un "projet de développement régional", outil issu de la loi fédérale sur l'agriculture permettant la mobilisation de financements cantonaux et fédéraux. La DGAN a collaboré activement auprès de l'association faîtière dans le développement de ce projet qui devrait à terme permettre de favoriser, en ville, des échanges entre les habitants et l'agriculture genevoise.

Sur le site pilote de la ferme de Budé, l'année 2017 a été marquée par le démarrage des travaux avec la rénovation totale de la maison des saisonniers et l'aménagement partiel du 1er étage de la ferme. Les travaux à l'intérieur de la ferme vont se poursuivre en 2018 avec comme objectif la finalisation d'un espace pédagogique propice à la diffusion de programmes de sensibilisation valorisant une alimentation basée sur les produits agricoles genevois. La demande d'autorisation pour les aménagements extérieurs autour de la maison des saisonniers a été déposée et devrait permettre une amélioration des pratiques agricoles et une valorisation patrimoniale du lieu.

Les potagers urbains connaissent un essor relativement important ces dernières années, notamment dans le développement des nouveaux quartiers. La DGAN s'emploie à accompagner ces projets avec comme ambition de multiplier les liens entre l'agriculture genevoise et avec les habitants. Dans cet esprit, elle a mandaté AgriMandat pour l'organisation de visites d'exploitation pour les utilisateurs des potagers du parc des Franchises, des quartiers de Grosselin et des Moraines.



ESPACE PUBLIC ET NATURE EN VILLE

PAYSAGE ET ESPACES PUBLICS

Les mesures d'accompagnement paysager (MAP) du projet d'agglomération continuent à se développer.

L'étude du projet de parc agro-urbain de Bernex mentionnée ci-avant et comprenant des mesures paysagères est finalisée.

A Meyrin, l'ensemble des mesures de la MAP Feuillasse ont été décrites et priorisées par les divers acteurs. Ces mesures sont passées à la phase d'avant-projet et pourront être mises en œuvre dès 2018, suite à l'adoption le 13 octobre 2017 de la loi 11863 sur le financement relatif à la mise en œuvre du projet d'agglomération de deuxième génération (PA2).

Plus concrètement, les MAP commencent à marquer le territoire. Trois projets illustrent ce développement :

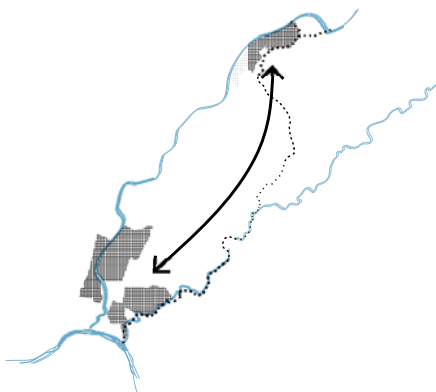
- La demande d'autorisation de construire pour la promenade Nicolas Bouvier a été déposée cet été. Cette infrastructure paysagère et de mobilité douce a pour vocation d'accompagner le développement du secteur Praille-Acacias-Vernets en reliant le bois de la Bâtie au Bachet, tout en valorisant la morphologie naturelle du site ;
- A Chêne-Bougeries, le parc des Falaises a été ouvert au public fin novembre. Cet ancien petit parc de quartier offre désormais un vaste espace ouvert dont les aménagements concilient amélioration du cadre de vie, découverte des forêts urbaines et valorisation des paysages de l'Arve ;



- La MAP du Foron continue à se développer ; toutes les mesures ont été décrites, chiffrées et priorisées entre la commune et l'Etat. Ce travail de planification opérationnelle, accompagné par l'élaboration d'une charte d'aménagement permettra de déclencher le co-financement des mesures par l'Etat et de dynamiser la phase de projet de détail et de réalisation des cinq derniers kilomètres de la promenade.

OBJECTIFS DE LA MAP FORON

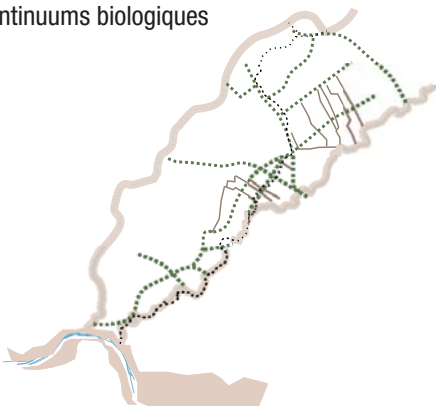
liaison des césures agricoles



épaississement de la charpente arborée



densification du maillage vert et continuums biologiques



LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2017

Parc des Franchises

Ce parc poursuit sa réappropriation pour les habitants avec une participation citoyenne toujours engagée autour des jardins potagers, et de sa buvette. Mais 2017 est marqué par la réhabilitation entière du biotope du Parc des Franchises par l'Etat de Genève. Ces travaux visent à étanchéifier les bassins et à installer une passerelle et un promontoire sur les étangs afin de renforcer les valeurs en biodiversité du site et d'offrir un meilleur accès à ce poumon de verdure pour la population citadine.

Cet espace aquatique de 6'500 m² représente le plus grand biotope naturel en zone urbanisée du canton. Sa réhabilitation après une fermeture de plus de 20 ans répond à une demande des habitants du quartier. Elle permet de valoriser un site de proximité qui renforce l'attrait du paysage local. Ce projet a reçu un soutien financier de la Confédération à hauteur de 50% pour sa réalisation.



Campagne Rigot

Ce prestigieux site patrimonial classé, au cœur des organisations internationales, participe au réseau de parcs de la ville. La fin de la réhabilitation de l'allée de maître en avril 2016 a été la première grande opération de restauration de ce site historique. Les marronniers, affaiblis et malades, ont laissé place à une double allée de tilleuls sur sol perméable, faisant le lien entre le parvis du théâtre et la villa Rigot et constituent une majestueuse allée d'arbres qui met en valeur ce site remarquable du paysage urbain. La partie maison de maître et annexe Mazarik sont en étude et un projet en découlera courant 2018, avec la participation de l'ambassade de la République Tchèque. Un plan d'entretien pour la partie basse du parc sera mis en gestion dès l'année 2018 et cela pour 3 ans. Cela a été possible grâce à la collaboration de l'office des bâtiments (OBA), du service des monuments et des sites, et de la DGAN.

Noue HIG 2

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du chemin de Delay, la noue va être prolongée le long de la route de Satigny. Ce projet s'inscrit dans la suite de la réalisation de la noue HIG (Hôtel Industriel des Galants) dans la zone industrielle de Meyrin, Satigny, Vernier, où 8'900 m² d'eaux de toiture et de parking de bâtiments industriels sont gérés en rétention et infiltration, associant objectifs nature (création de gouilles à batraciens), paysagers (continuité paysagère le long de la route de Satigny) et techniques (gestion des eaux pluviales).

Conception paysage cantonale

Afin d'élaborer, de développer et de concrétiser une conception paysage cantonale, un important travail préparatoire a été réalisé par la haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (hepia) en 2017 (sur mandat du service du paysage et des forêts), afin de définir les pistes méthodologiques d'accompagnement et de communication. Suite à ce travail un appel d'offre a été lancé pour concrétiser la conception paysage cantonale; le mandat a été attribué à paysage n'co. La réalisation de la conception cantonale du paysage est par essence une démarche de concertation, qui sera co-pilotée par le DETA et le département de l'aménagement du logement et de l'énergie (DALE), et guidée par un large groupe d'accompagnement, des experts et des représentants des groupes d'intérêts issus notamment des milieux agricoles, de l'aménagement, du patrimoine, de la mobilité, de la nature, des forêts, de l'aménagement et du paysage. Ce document stratégique sera finalisé d'ici fin 2018 début 2019.

Pour rappel, l'élaboration de la politique cantonale du paysage est une tâche assumée conjointement par la DGAN et l'office de l'urbanisation (OU), ceci conformément à la fiche C04 du plan directeur cantonal "construire une politique cantonale du paysage". Un des objectifs principal de la conception cantonale du paysage est d'accompagner les projets urbains et les projets d'infrastructures de mobilité, en intégrant notamment le développement des espaces publics (lieux de rencontre, de vie, de culture et d'identité). Cette conception permettra de faciliter une densification équilibrée de la ville, garante de la "qualité du cadre de vie", et de renforcer la reconnaissance des espaces naturels et agricoles et la nécessité de les préserver.

L'élaboration de la conception cantonale du paysage est fortement soutenue par la Confédération dans le cadre de la convention-programme RPT

établie entre l'office fédéral de l'environnement (OFEV) et le canton pour la période 2016-2019. Elle permettra également de répondre aux attentes de l'office fédéral du développement territorial (ARE) en termes d'intégration des enjeux paysagers dans le projet d'agglomération.

Programme cantonal Nature en ville



Promouvoir la nature en ville, c'est favoriser la biodiversité et améliorer le cadre de vie dans l'espace urbain, en maintenant et en développant des milieux favorables à la flore et à la faune indigènes. Pour y parvenir, la coopération de l'ensemble des acteurs et partenaires est sollicitée, en particulier celle des habitants au travers de démarches participatives.

En 2017, ce programme a passé un cap important, en obtenant la possibilité de soutenir trois projets d'investissement de partenaires privés pour la réalisation de jardins potagers sur les toits, de toitures, façades et balcons végétalisés. Ces soutiens servent de déclencheur et permettent de démultiplier les actions Nature en ville, de valoriser l'implication des différents acteurs dans ce domaine et de participer à l'amélioration de la qualité de vie urbaine. Sur le terrain, le logo Nature en ville est de plus en plus présent.

La Nature en ville s'inscrit également sur les bâtiments de l'Etat. Ainsi, le 1^{er} juin 2017, le bâtiment administratif du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) à Onex inaugurerait son jardin suspendu. Peuplé de fleurs indigènes et rassemblant une série d'installations accueillantes pour la faune urbaine, l'espace "Nature-Écho" constitue une nouvelle oasis de verdure au cœur d'un quartier très fréquenté. Ce projet présente la particularité d'avoir été réalisé en grande partie par des élèves en formation. Compte tenu de sa vocation pédagogique et de ses nombreux

aménagements exemplaires pour la biodiversité, "Nature-Echo" représente un véritable site vitrine pour la nature en ville et le développement durable dans notre canton. Dès l'automne 2017, il est à disposition des classes en tant que support pédagogique ou pour les groupes intéressés par cette thématique.

Un projet concrétisé par des élèves : la toiture Nature Echo est le résultat d'un processus original impliquant directement les élèves en formation. Le projet a démarré en 2015 avec le lancement d'un concours au sein de l'hepia. Ce sont des étudiant-e-s des filières Architecture du paysage, Gestion de la nature, et Agronomie qui ont dessiné les plans de cet espace. La réalisation en a



ensuite été confiée aux filières de formation professionnelle du DIP. Au total, plus de 150 apprenti-e-s et 25 enseignant-e-s représentant 9 filières ont participé à la concrétisation de cette opération. Par ailleurs, grâce à une collaboration fructueuse avec la commune d'Onex, les élèves de l'école primaire des Tattes ont contribué à la création d'un « hôtel à insectes » géant placé au coeur du site, comme le raconte le jeune Anderson dans un poème récité lors de l'inauguration : « Pour remplir l'hôtel à insectes, nous sommes allés dans la nature. Nous avons vu plein de petites créatures ».

L'écopotentialité au service de l'aménagement du territoire

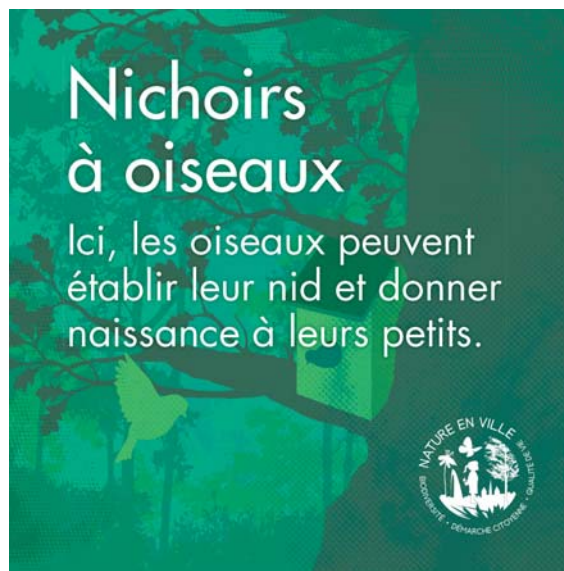
Un nouvel outil a pu être élaboré grâce à la collaboration des différents services de la DGAN et des systèmes d'informations du patrimoine vert des Conservatoire et Jardin Botaniques de la Ville de Genève.

Mis au point dans le cadre de l'inventaire de la biodiversité urbaine, l'indice d'écopotentialité permet d'évaluer la capacité d'accueil en biodiversité d'une portion de territoire en fonction de la présence d'éléments du paysage et de structures - naturelles ou aménagées – favorables à la biodiversité sur la base des données numériques à disposition qui pourraient appuyer le développement urbain.

Cet outil a pu être intégré dans les annexes du guide pour une densification de qualité de la zone 5 sans modification de zone, édicté par le DALE en 2017. Il permettra à l'avenir d'évaluer et comparer les variantes d'urbanisation en regard de leur influence positive ou négative sur la biodiversité.

Collaboration avec les communes

Cette année 2017 a permis de produire 5 nouveaux panneaux d'entretien différencié à l'intention des communes sur les thèmes des ruchers, des nichoirs à oiseaux et à chauves-souris ou encore les perchoirs à rapaces ou la présence de moutons pour l'entretien de certains espaces verts.



Un concours annuel pour favoriser les projets innovants

Le 4 mai 2017, à Lancy, a eu lieu la restitution de la 3^{ème} édition du Concours Nature en ville, qui a primé les trois lauréats: la Coopérative du Renouveau de Saint-Jean, la commune de Lancy et l'association BeeOTop ont su proposer des projets novateurs, à savoir: des toitures végétalisées expérimentales, un sentier didactique du potager communal, ou de l'apiculture et potagers communautaires urbains. Ces projets innovants sont soutenus par des Fondations.

Une plateforme digitale au service des genevoises et genevois

C'est un véritable élan qui se dessine, à Genève, en faveur de la nature en ville, grâce à un tissu exceptionnel d'acteurs enthousiastes. Mais ce n'est qu'un début, car la nécessité de repenser la ville et la place que la nature y occupe reste plus que jamais d'actualité. Il s'agit dès lors de rendre visible le travail accompli tout en donnant envie à tous de découvrir les sites réalisés. Au final, l'objectif consiste à valoriser tous les intervenants engagés et à susciter des initiatives pour faire naître de nouveaux projets.

Afin de donner un porte-voix à toutes les actions qui contribuent à la nature en ville, la nouvelle plateforme digitale 1001sitesnatureenville.ch a été mise à la disposition de toutes et tous. Cette vitrine vise à valoriser le grand nombre de sites Nature en ville qui se déploient aujourd'hui tout en encourageant les initiatives futures. Misant sur l'image et l'émotion, elle suit une forme qui se prête aisément à une promotion large par le biais des réseaux sociaux. Ouverte aux contributeurs dès novembre 2017, l'ensemble des réalisations seront accessibles au grand public à partir d'avril 2018.

Jardinage urbain et biodiversité

Les collaborations avec le monde associatif permettent de soutenir les pratiques du jardinage urbain. En 2017, l'association "genèvecultive" a organisé deux rencontres sur le thème des "jardins d'écoles" et a rassemblé de nombreux acteurs menant des projets concrets sur le terrain.

L'association Semences de pays a dévoilé son catalogue de semences locales 2017 au printemps et organise périodiquement un marché aux plants. La collaboration permet de mettre à disposition des citoyens des semences locales pour le jardinage urbain.

Des haies indigènes



L'action-Plantation de l'association Pic-Vert Assprop Genève a été soutenue en 2017. L'objectif est de remplacer les haies de lauriers et de thuyas par des haies indigènes. La DGAN participe techniquement et financièrement aux nouvelles plantations et complète le soutien financier fédéral. Cette action se poursuivra en 2018 et 2019.





*La surface agricole utile (SAU)
au bénéfice de paiements directs dans
le canton de Genève s'élève
à 9'459.98 ha.*

RECENSEMENT ET CONTRIBUTIONS AUX PAIEMENTS DIRECTS

RECENSEMENT

La DGAN recense chaque année les données relatives aux structures des exploitations agricoles. Les tableaux suivants présentent les principales données relatives à ces recensements s'agissant des animaux et des surfaces cultivées.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS DÉTENTRICES D'ANIMAUX

Catégorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Vaches laitières	11	11	10	11	1	0
Autres vaches	35	40	32	35	3	5
Autres bovins	47	49	40	41	7	8
Total Bovins	48	49	41	41	7	8
Equidés	186	189	61	66	125	123
Ovins	78	81	20	23	58	58
Caprins*	48	48	11	11	37	37
Porcins	16	15	15	14	1	1
Poules, poulets et dindes	281	299	46	43	235	256
Bisons	2	2	2	2	0	0
Daims, Cerfs et Wapitis	6	6	1	1	5	5
Lamas et Alpagas	7	7	3	3	4	4
Abeilles	239	243	9	7	230	236
Divers volailles**	53	63	12	12	41	51
Divers autres***	44	54	6	8	38	46
Lapins	68	71	9	8	59	63

* sans les chèvres naines de loisirs

** canards, oies, cailles, pigeons, sans les canards d'ornement

*** porcs nains et vietnamiens, élevages de chiens, chèvres naines de loisirs et canards d'ornement

EFFECTIFS RECENSÉS AU JOUR DE RÉFÉRENCE

Catégorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Vaches laitières	313	328	313	328	0	0
Autres vaches	680	666	678	663	2	3
Autres bovins	1'664	1'646	1'655	1'638	9	8
Total Bovins	2'657	2'640	2'646	2'629	11	11
Equidés	2'049	2'117	854	870	1'195	1'247
Ovins	2'157	2'176	1'319	1'307	838	869
Caprins*	317	276	114	70	203	206
Porcins	1'230	1'222	1'228	1'220	2	2
Poules, poulets et dindes	22'839	53'086	20'065	49'919	2'774	3'167
Bisons	134	138	134	138	0	0
Daims, Cerfs et Wapitis	65	64	21	22	44	42
Lamas et Alpagas	20	21	5	7	15	14
Abeilles (nombre de colonies)	2'544	2'416	35	28	2'509	2'388
Divers volailles**	468	379	179	0	289	379
Divers autres***	378	415	26	34	352	381
Lapins	586	539	60	59	526	480

* sans les chèvres naines de loisirs

** canards, oies, cailles, pigeons, sans les canards d'ornement

*** porcs nains et vietnamiens, élevages de chiens, chèvres naines de loisirs et canards d'ornement

L'effectif de la volaille a à nouveau augmenté fortement en raison de deux nouveaux poulaillers construits en 2016.



SYNTHÈSE DES SURFACES DES EXPLOITATIONS DU CANTON SELON LEUR AFFECTATION POUR L'ANNÉE 2017

Les exploitations ne bénéficiant pas de paiements directs ne sont pas considérées ci-après. Les données relatives aux surfaces sises en Suisse comprennent les surfaces exploitées dans le canton par des agriculteurs qui y sont domiciliés, mais également sur le canton de Vaud (environ 133 ha sont concernés) et sur le canton du Valais (7.48 ha).

En 2017, la SAU exploitée par des agriculteurs domiciliés dans le canton de Genève et au bénéfice de paiements directs s'élève à 9'459.98 ha pour ce qui est du territoire suisse et à 1'247.84 ha cultivés sur France, soit une SAU totale de 10'707.82 ha.

Céréales

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Blé printemps	5.18	0.00	5.18
Blé automne	2'204.47	377.43	2'581.90
Blé fourrager	78.05	26.96	105.01
Orge printemps	56.03	1.86	57.89
Orge automne	457.49	121.42	578.91
Triticale	77.41	5.98	83.39
Avoine	25.63	0.00	25.63
Seigle	23.93	4.03	27.96
Semence de céréales	0.00	0.00	0.00
Méteil céréales fourragères	8.64	0.00	8.64
Méteil céréales panifiables	0.26	0.00	0.26
Amidonner, engrain	1.40	0.00	1.40
Epeautre	22.00	0.00	22.00
Millet	6.30	0.00	6.30
Sorgho	3.06	0.00	3.06
Riz	0.00	0.00	0.00
Total céréales	2'969.85	537.68	3'507.53



Cultures sarclées

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Colza printemps	0.00	0.00	0.00
Colza automne	713.86	99.40	813.26
Colza MPR printemps	0.00	0.00	0.00
Colza MPR automne	5.35	0.00	5.35
Tournesol huile	498.48	87.54	586.02
Tournesol MPR	2.10	0.00	2.10
Maïs-grain	232.11	40.06	272.17
Maïs d'ensilage et maïs vert	76.21	7.85	84.06
Betterave sucrière	77.38	10.00	87.38
Betterave fourragère	0.00	0.00	0.00
Pomme de terre	36.08	0.00	36.08
Soja	299.51	56.54	356.05
Lupin destiné à l'affouragement	0.00	0.00	0.00
Lin	11.10	0.00	11.10
Féverole	78.16	9.08	87.24
Pois protéagineux	240.32	38.63	278.95
Méteil de féveroles, de pois protéagineux et de lupins avec céréales	35.63	0.00	35.63
Total cultures sarclées	2'306.29	349.10	2'655.39

Cultures annuelles, maraîchères, horticoles et autres

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Culture maraîchère sous abri sans fondation permanente	25.84	0.00	25.84
Culture maraîchère sous abri avec fondation permanente	24.41	0.00	24.41
Culture maraîchère de plein champ annuelle + légumes de conserve	158.76	0.64	159.40
Culture horticole + autre culture sous abri sans fondation permanente	1.14	0.00	1.14
Culture horticole + autre culture sous abri avec fondation permanente	0.13	0.00	0.13
Culture horticole de plein champ annuelle	2.43	0.00	2.43
Baie annuelle	0.76	0.00	0.76
Courge à huile	2.05	0.00	2.05
Pavot	0.00	0.00	0.00
Carthame	0.00	0.00	0.00
Cameline	0.77	0.00	0.77
Sarrasin	3.42	0.00	3.42
Lentille	41.56	0.00	41.56
Plante aromatique et médicinale annuelle	0.00	0.00	0.00
Total cultures annuelles, maraîchères, horticoles et autres	261.27	0.64	261.91

Surfaces herbagères

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Prairies artificielles	563.81	62.05	625.86
Prairies extensives	913.69	8.18	921.87
Prairies peu intensives	2.69	0.22	2.91
Prairies permanentes	343.30	98.60	441.90
Pâturages attenants	281.79	36.90	318.69
Pâturages extensifs	81.81	22.00	103.81
Pâturages pour porcs et volailles	2.25	0.00	2.25
Surfaces à litières	9.59	0.00	9.59
Autres surfaces herbagères	6.27	0.47	6.74
Légumineuses fourragères, graminées et autres plantes destinées à la production de semences	54.43	4.79	59.22
Total surfaces herbagères	2'259.63	233.21	2'492.84

Cultures pérennes

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Vigne	1'129.71	124.57	1'254.28
Surface viticole à biodiversité naturelle	8.10	0.00	8.10
Culture fruitière (pomes)	55.87	0.00	55.87
Culture fruitière (poires)	3.46	0.00	3.46
Culture fruitière (fruits à noyau)	6.04	0.00	6.04
Autres cultures fruitières	0.02	0.00	0.02
Baies pluriannuelles	15.01	0.00	15.01
Plantes aromatiques et médicinales pluriannuelles	2.87	0.00	2.87
Matières premières renouvelables pluriannuelles	2.00	0.00	2.00
Rhubarbe	1.85	0.00	1.85
Asperges	3.01	0.00	3.01
Sapins de Noël	1.36	0.00	1.36
Pépinières	2.36	0.00	2.36
Truffières	1.10	0.00	1.10
Arbustes ornementaux	3.59	0.14	3.73
Autres surfaces pérennes	2.05	0.00	2.05
Total cultures pérennes	1'238.40	124.71	1'363.11



Autres surfaces

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Divers dans la SAU			
Jachères florales	273.49	0.00	273.49
Jachères tournantes	58.02	0.00	58.02
Ourlets sur terres assolées	0.95	0.00	0.95
Autres terres ouvertes (avec ou sans contributions)	10.83	0.00	10.83
Chanvre	0.00	0.00	0.00
Haies et bosquets avec bande herbeuse	40.31	0.48	40.79
Haies et bosquets avec bande tampon	3.34	0.77	4.11
Bandes fleuries pour pollinisateurs	0.39	0.00	0.39
Bandes culturales extensives	3.74	0.00	3.74
Bandes refuge et autres SPB spécifiques à la région	18.48	0.00	18.48
Autres surfaces dans la SAU (avec ou sans contributions)	14.99	1.25	16.24
Total divers dans la SAU	424.54	2.50	427.04

Divers hors SAU			
Forêts	253.97	815.42	1'069.39
Surfaces improductives	96.14	1.84	97.98
Surfaces dont l'affectation principale n'est pas agricole	8.86	0.00	8.86
Autres surfaces hors SAU (fossés humides, mares, étangs, surfaces rudérales, tas d'épierrage, chemins naturels non stabilisés, jardins potagers et autres)	28.55	9.48	38.03
Total divers hors SAU	387.52	826.74	1'214.26

Récapitulation des surfaces recensées en 2017

	Surfaces en contribution Suisse	Surfaces en statistique	Surfaces totales Suisse	Surfaces en contribution France	Total
Céréales	2'969.85	41.86	3'011.71	537.68	3'549.39
Cultures sarclées	2'306.29	20.24	2'326.53	349.10	2'675.63
Surfaces herbagères	2'259.63	204.97	2'464.60	233.21	2'697.81
Cultures pérennes	1'238.40	223.16	1'461.56	124.71	1'586.27
Cultures maraîchères et horticoles	261.27	53.42	314.69	0.64	315.33
Divers	424.54	33.45	457.99	2.50	460.49
Total dans la SAU	9'459.98	577.10	10'037.08	1'247.84	11'284.92
Hors SAU					
Total hors SAU	387.52	63.11	450.63	826.74	1'277.37

SURFACES DE PROMOTION DE LA BIODIVERSITÉ (SPB)

L'évolution des surfaces de promotion de la biodiversité avec contributions fédérales à la biodiversité se répartit de la manière suivante :

	2013 (ha)	2014 (ha)	2015 (ha)	2016 (ha)	2017 (ha)
Jachères florales	151.46	160.95	272.72	285.23	273.49
Jachères tournantes	87.36	57.97	58.73	55.70	58.02
Ourllets sur terres assolées	0.39	0.31	0.46	0.75	0.95
Bandes fleuries pour pollinisateurs	0.00	0.00	0.00	1.18	0.39
Prairies extensives	872.43	893.90	887.37	904.05	912.03
Prairies peu intensives	5.78	5.81	4.46	3.25	2.69
Pâturages extensifs *		85.54	89.58	77.14	81.81
Surfaces à litière	1.64	5.15	5.15	5.43	9.59
Haies et bosquets champêtres	33.79	33.31	35.96	38.58	40.31
Bandes de culture extensive	0.05	0.00	0.00	1.90	3.74
Total dans la SAU	1'152.90	1'242.94	1'354.43	1'373.21	1'383.02

* donnent droit à des contributions pour biodiversité depuis 2014

Ces chiffres tiennent compte uniquement des surfaces de promotion de la biodiversité situées en territoire suisse et qui bénéficient de contributions fédérales.

Si nous nous référons aux tableaux des pages précédentes, la part de SPB bénéficiant de contributions fédérales par rapport à la SAU, soit 9'459.98 ha de surface en contributions, est de 14.62%. En considérant :

- les SPB ne bénéficiant exceptionnellement pas de contributions cette année pour non-respect de certaines conditions et charges, soit 1.66 ha ;
- les SPB bénéficiant de contributions exclusivement cantonales telles que les bandes refuge, soit 18.48 ha ;
- les SPB sans contributions à la biodiversité, soit 8.10 ha ;
- les SPB hors SAU telles que les surfaces rudérales, fossés humides, mares et étangs, etc., soit 4.33 ha ;

le rapport est de 14.96% (surfaces sises en territoire français non comprises).



PRESTATIONS ÉCOLOGIQUES REQUISES (PER)

Le tableau suivant présente le nombre d'exploitations (en contribution) inscrites pour les PER en 2017 selon les modes de production. Une exploitation peut être inscrite à plusieurs secteurs de production.

Mode de production	Nombre d'exploitations concernées
Agriculture	213
Maraîchage	26
Viticulture	14
Arboriculture et petits fruits	22
Culture biologique	27

A l'issue des contrôles PER réalisés au cours de la campagne 2016-2017 par les différentes organisations de contrôle, certaines exploitations ont été sanctionnées d'un avertissement, voire d'une réduction financière. Le tableau ci-après présente les résultats selon les différents modes de production.

Mode de production	Nombre d'avertissements	Nbre de réductions financières
Agriculture	3	12
Maraîchage	0	0
Viticulture	0	5
Arboriculture et petits fruits	0	1
Culture biologique	1	0

CONTRIBUTIONS AUX PAIEMENTS DIRECTS

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS

	Contributions (CHF)		
	2015	2016	2017
Contributions nettes selon l'ordonnance sur les paiements directs (après réductions UMOS, revenu, fortune, corrections fiscales,...), sans cofinancement	18'928'393.40	19'613'236.25	19'793'478.75
Contributions aux cultures particulières	1'966'463.00	1'894'246.50	1'957'195.50
Contributions complémentaires cantonales et cofinancement canton	349'741.10	338'728.50	323'215.05
Contributions totales paiements directs	21'244'597.50	21'846'211.25	22'073'889.30
Nombre d'exploitations au bénéfice de contributions	262	262	261

CONTRIBUTIONS PAR PROGRAMME

Type de contribution	Contributions (CHF)		
	2015	2016	2017
Paysage cultivé et sécurité de l'approvisionnement	11'058'178.75	11'058'501.15	11'170'149.85
Production de lait et viande selon herbages	184'394.60	196'756.60	207'191.90
Qualité du paysage (y compris participation cantonale)	1'126'704.40	1'108'290.40	1'161'064.90
Efficience des ressources	404'877.70	467'829.40	636'618.90
Transition	735'099.70	652'038.45	675'579.05
Biodiversité (y compris participation cantonale)	3'287'135.00	632'685.00	709'000.00
Culture biologique	504'586.00	650'894.00	823'114.00
Culture extensive	1'451'588.00	1'500'640.00	1'478'516.00
Ethologie (SST/SRPA)	530'716.90	573'706.95	634'250.00

Détail des contributions Extenso

Des contributions d'un montant total de 1'478'516 francs ont été versées à 189 exploitations dans le cadre de la production extensive de céréales, de tournesol, de pois protéagineux, de févéroles et de colza en 2017.

Le tableau ci-dessous montre la répartition en 2017 de la culture extensive dans le canton.

Culture	Surface en hectare	Contributions (CHF)
Blé panifiable	2'063.76	825'504.00
Blé fourrager	29.26	11'704.00
Seigle	23.93	9'572.00
Millet	6.30	2'520.00
Epeautre	21.50	8'600.00
Avoine	25.63	10'252.00
Orge	478.33	191'332.00
Triticale	68.92	27'568.00
Amidonner, engrain	1.40	560.00
Mélange céréales	8.90	3'560.00
Colza	242.83	97'132.00
Tournesol	438.34	175'336.00
Pois protéagineux	199.56	79'824.00
Févérole	58.25	23'300.00
Mélange févérole, pois, lupin	29.38	11'752.00
Total	3'696.29	1'478'516.00



**CONTRIBUTIONS À LA BIODIVERSITÉ :
NIVEAU DE QUALITÉ II, MISE EN RÉSEAU,
MESURES CANTONALES (M 5 30)**

Application de la législation fédérale

Introduction

Les contributions versées aux exploitants agricoles sont prises en charge :

- à 100% par la Confédération concernant le niveau de qualité II, le supplément pour une qualité supérieure étant financé par le canton ;
- à 90 % par la Confédération pour la mise en réseau, un tarif maximum par type de surfaces de promotion de la biodiversité étant fixé par l'ordonnance sur les paiements directs.

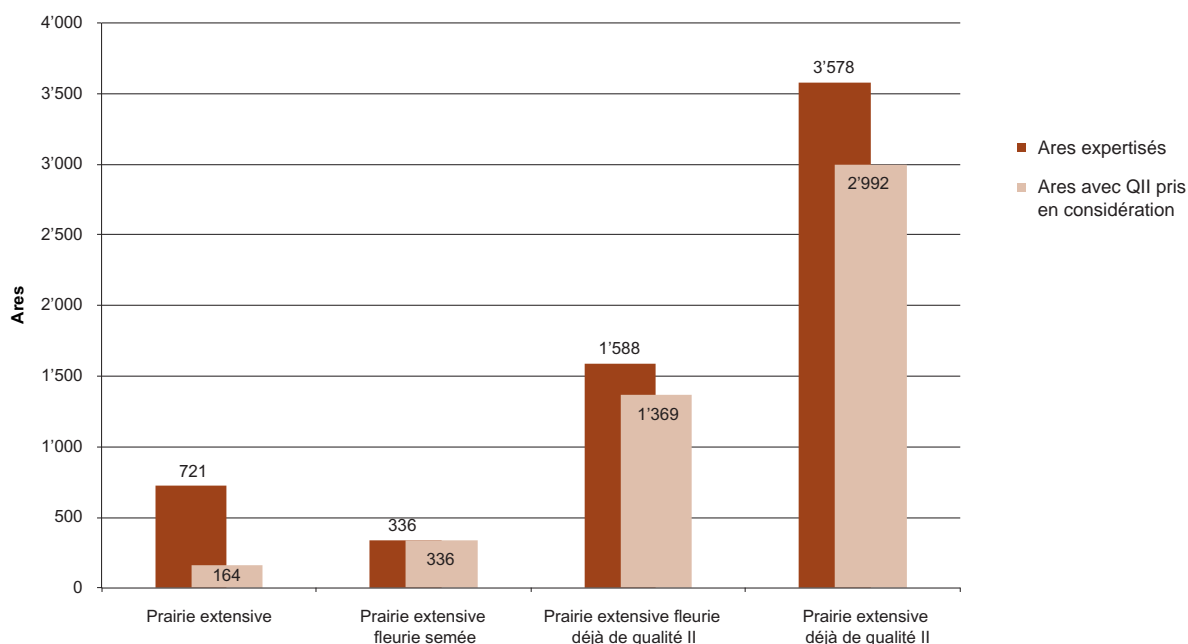


**Niveau de qualité II de la biodiversité
(anciennement qualité écologique)**

Les contributions versées par la Confédération pour le niveau de qualité II de certaines surfaces de promotion de la biodiversité (notamment les prairies extensives, haies et vergers) se sont élevées à 236'222.35 francs (déductions dues à l'âge et réductions incluses).

Les structures doivent faire l'objet d'une expertise préalable pour prétendre au versement des contributions octroyées en la matière. Vous trouverez ci-après le résultat détaillé des expertises botaniques concernant les prairies extensives pour l'année 2017.

Comparatif 2017 des prairies extensives expertisées au niveau de la Qualité II



Mise en réseau

(réseaux agro-environnementaux – RAE)

En 2017 dans notre canton, 9 RAE sont existants dont deux sont en dernière année de mise en œuvre.

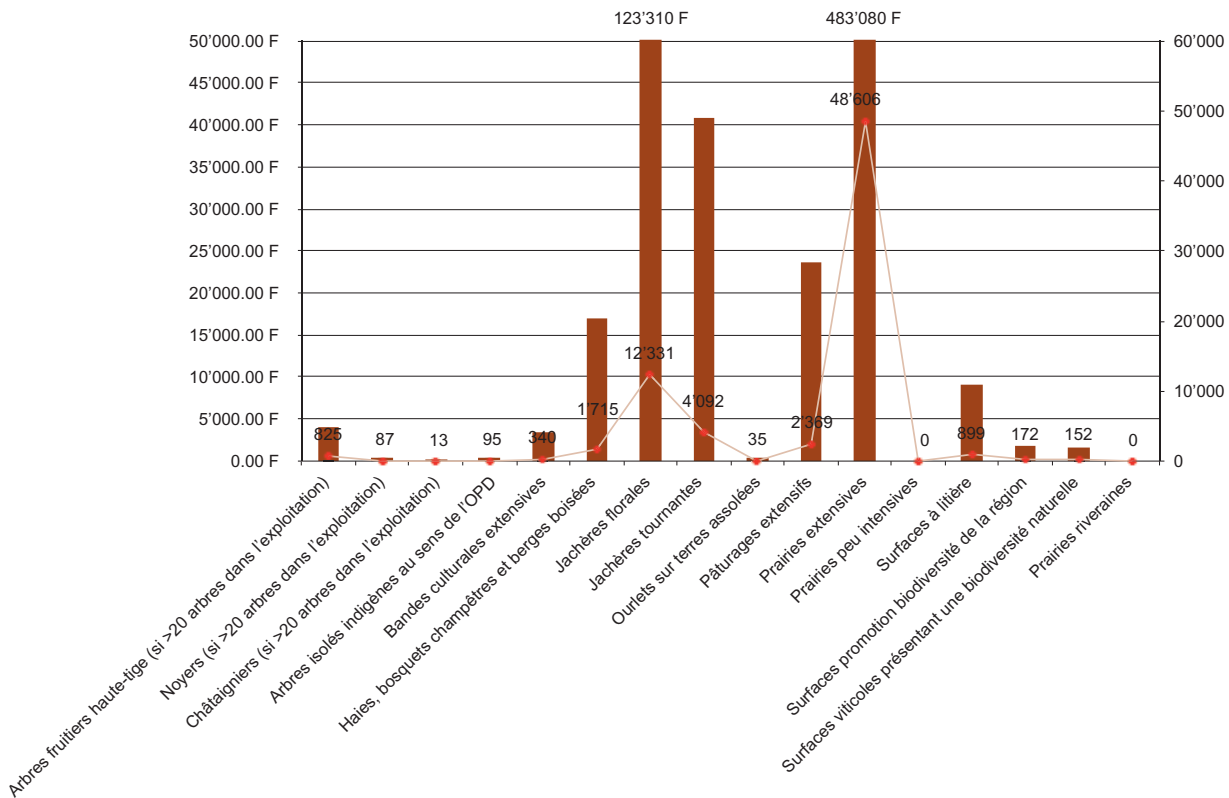
Le montant des contributions versé à cet effet s'élève à 705'035 francs (déductions dues à l'âge et réductions incluses) dont 81'164 francs ont été pris en charge par le canton.

Les types de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) se présentent comme suit en 2017 :



Surfaces de promotion de la biodiversité en réseau / Détails 2017

— Contributions versées
—○— Nombre ou surface (ares)



Vous trouverez plus de détails à ce sujet sur le site internet du canton consacré à l'agriculture, sous <https://www.ge.ch/paiements-directs/reseaux-agro-environnementaux-rae>



**Application de la législation cantonale
(M 5 30 / Loi visant à promouvoir des mesures
en faveur de la biodiversité et de la qualité
du paysage en agriculture)**

Le montant total versé par le canton en vertu de la loi M 5 30 s'élève à 322'915.10 francs (déductions dues à l'âge et réductions incluses), ceci en prenant en considération le cofinancement cantonal dans l'application des thématiques relatives aux réseaux agro-environnementaux et à la qualité du paysage de l'ordonnance sur les paiements directs.

Les contributions versées en 2017 aux exploitants agricoles pour les surfaces de promotion de la biodiversité uniquement cantonales définies dans le règlement d'exécution de la loi M 5 30 se sont élevées à 127'234 francs (réductions incluses).

Les mesures se répartissent comme suit :

Libellés mesures	Nombre ou surface (ares)	Contributions versées
Arbres fruitiers <20 par exploitation (avec noyers et châtaigniers)	629	9'435.00
Arbres isolés sur TO avec couronne herbeuse	26	6'500.00
Autres SPB (hors renaturation)	5	125.00
Bandes culturales extensives	354	7'080.00
Bandes refuge + Surfaces refuge	1'189	47'126.00
Fauche tardive	2'097	9'897.00
Haies basses (toutes)	95	3'325.00
Prairies extensives fleuries semées (toutes)	1'293	19'080.00
Prairies extensives max QII / Supplément	1'682	8'410.00
Prairies extensives fleuries max Q II / Supplément	435	2'175.00
Prairies extensives et fleuries max QII (VD) / Supplément	315	1'575.00
Surfaces avifaune (SAVI)	170	7'310.00
Supplément PAE toutes structures	628	5'196.00
Semences (participation cantonale)	0	0.00
Complément renaturation (autres SPB renat + supp spécial)	0	0.00



CONTRIBUTIONS À LA QUALITÉ DU PAYSAGE

Dans le cadre de la politique PA 2014-2017, la Confédération finance à hauteur de 90% les contributions versées par le canton aux exploitations agricoles pour un maximum de 120 frs/ha de surface agricole utile (SAU), ceci pour des projets de préservation, promotion et développement de paysages diversifiés.

Genève a présenté à la Confédération un projet pour l'ensemble du canton en tenant compte d'une limitation appliquée à l'exploitation qui s'élève à 200 francs/ha. Pour cette année, les contributions s'élèvent au total comme suit :

Données brutes (sans réductions dues à l'âge)	2014 (CHF)	2015 (CHF)	2016 (CHF)	2017 (CHF)	Différence année en cours avec 2014
Total des mesures QP sans limitation	1'164'755.60	1'326'302.60	1'342'466.80	1'435'596.80	23.25%
Total des mesures QP avec limitation Frs 200.-/ ha par exploitation	938'194.50	1'126'704.40	1'108'290.40	1'161'064.90	23.76%

Au niveau comptable, le montant versé s'élève à 1'145'172.10 francs.

Les différentes mesures mises en œuvre (données brutes) par les exploitants pour l'année 2017 ainsi que leur évolution depuis 2014 sont présentées ci-après :

Types mesures	2014	2015	2016	2017	Diff. quantité 2017-2014	Diff. quantité 2017-2016
Alignement d'arbres indigènes (nombre arbres)	2'465	1'408	1'505	1'472	-40%	-2%
Fruitiers jouxtant les habitations (arbres)	138	139	159	183	33%	15%
Haie barrière (mètres linéaires) / Depuis 2016	12'130	13'482	13'170	13'170	9%	0%
Arbre marquant le paysage (arbres)	293	323	324	326	11%	1%
Haie bordure de pâturage (ares)	0	0	0	0		
Objet particulier du patrimoine (nombre d'objets)	35	37	74	75	114%	1%
Entretien de chemins naturels (ares)	460	600	571	548	19%	-4%
Cultures associées (nombre cultures)	40	46	13	20	-50%	54%
Semis sous couvert (ares)	48'451	52'890	54'898	72'110	49%	31%
Rotation supplémentaire 5 cultures (en ares)	215'926	247'773	246'692	216'101	0%	-12%
Rotation supplémentaire 6 cultures (en ares)	124'159	155'591	174'306	180'859	46%	4%
Rotation supplémentaire 7 cultures (en ares)	29'314	18'536	23'395	64'452	120%	175%
Interculture diversifiée (ares)	107'305	140'610	129'017	134'948	26%	5%
Rotation maraîchage (ares)	1'370	2'211	1'974	1'373	0%	-30%
Structure entre tunnels-serres / broyage (ares)	2	2	2	2	0%	0%
Structure entre tunnels-serres / fauche (ares)	0	0	0	0		
Interlignes enherbés (ares)	59'747	77'580	78'234	81'861	37%	5%
Diversité des cultures fruitières / 2 espèces (nombre expl.)	0	0	0	0		
Diversité des cultures fruitières / 3 espèces (nombre expl.)	0	0	0	0		
Diversité des cultures fruitières / 4 espèces + (nombre expl.)	0	0	2	2		0%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 2 espèces (nombre expl.)	21	26	28	27	29%	-4%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 3 espèces (nombre expl.)	5	8	8	8	60%	0%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 4 espèces (nombre expl.)	3	4	4	5	67%	25%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / Supplément (nombre expl.)	10	10	12	12	20%	0%

DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS PARTICULIÈRES

Pour 2017, 1'957'195.50 francs ont été versés au titre des contributions particulières. Le tableau ci-après présente la répartition en 2017 des différentes catégories de cultures au bénéfice des primes OCCP.

(Etat au 08.12.2017. Les éventuelles modifications de décompte après cette date ne sont pas prises en considération ci-dessous).

Culture	Surface en hectare	Contribution (CHF)
Colza, tournesol, courges à huile, lin oléagineux, pavot et carthame	1'412.27	988'589.00
Soja	355.50	355'500.00
Féveroles, pois protéagineux et lupins destinés à l'alimentation des animaux	399.50	399'500.00
Betteraves sucrières pour la production de sucre	87.38	157'284.00
Plants de pomme de terre et semences de maïs	0.00	0.00
Semences de graminées fourragères et de légumineuses fourragères	59.22	59'220.00



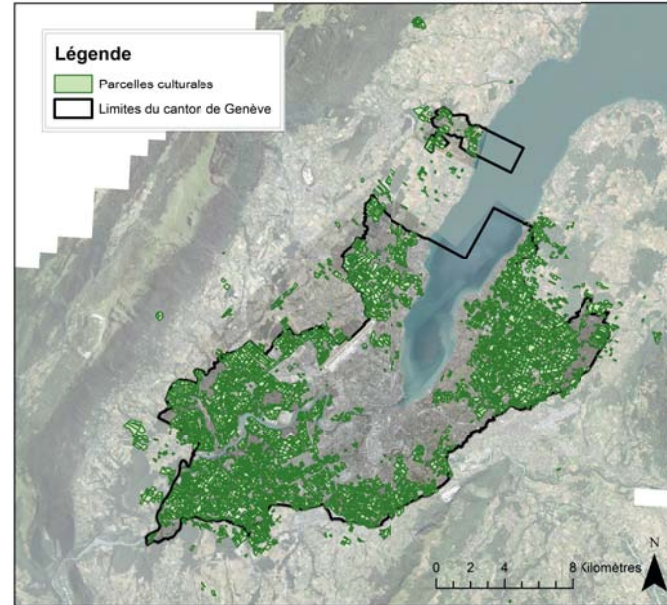
GEOACORDA

Depuis 2017, la DGAN a pour mission de géoréférencer la surface agricole utile afin de répondre aux exigences de la Confédération. Ainsi, les exploitations genevoises percevant des paiements directs ont dorénavant la tâche annuelle de dessiner chacune de leurs parcelles culturales sur une carte interactive, au travers d'un guichet cartographique mis en place expressément. Dès 2019, ce sont ces géodonnées qui serviront de base au calcul de leurs paiements directs.

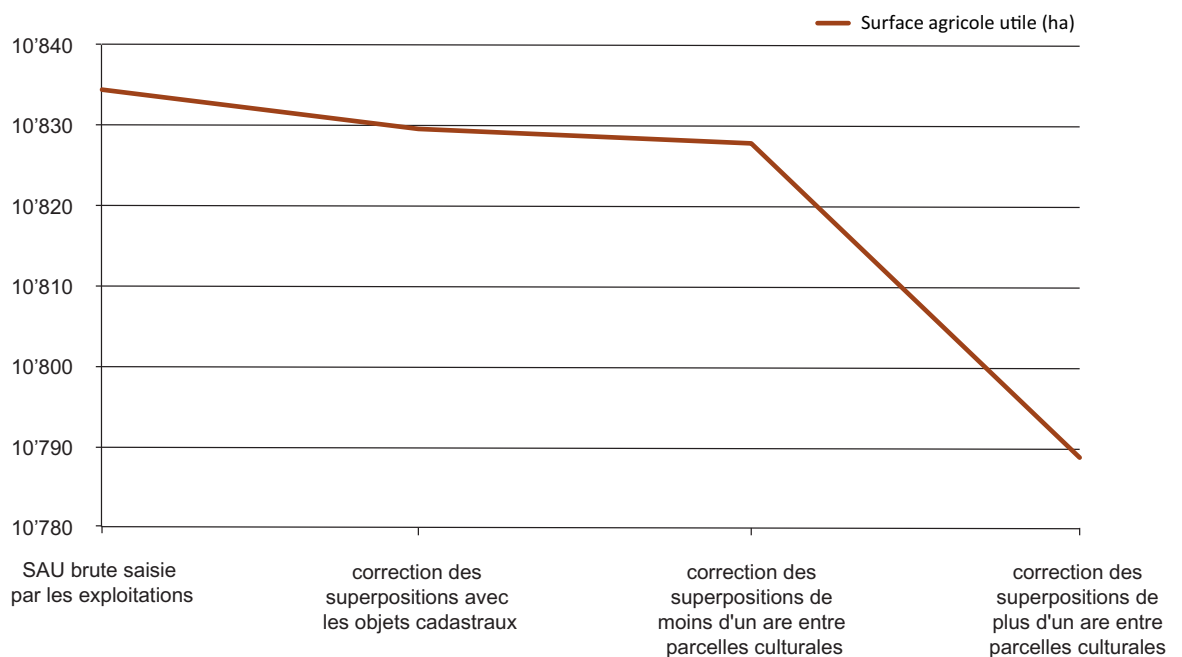
Afin de les aider dans cette nouvelle démarche, la DGAN a organisé des séances d'information qui ont rencontré un vif succès, ainsi que des ateliers d'appui à la saisie. Sur la totalité des 13 ateliers agendés, ce ne sont pas moins d'une soixantaine d'exploitations qui y ont participé.

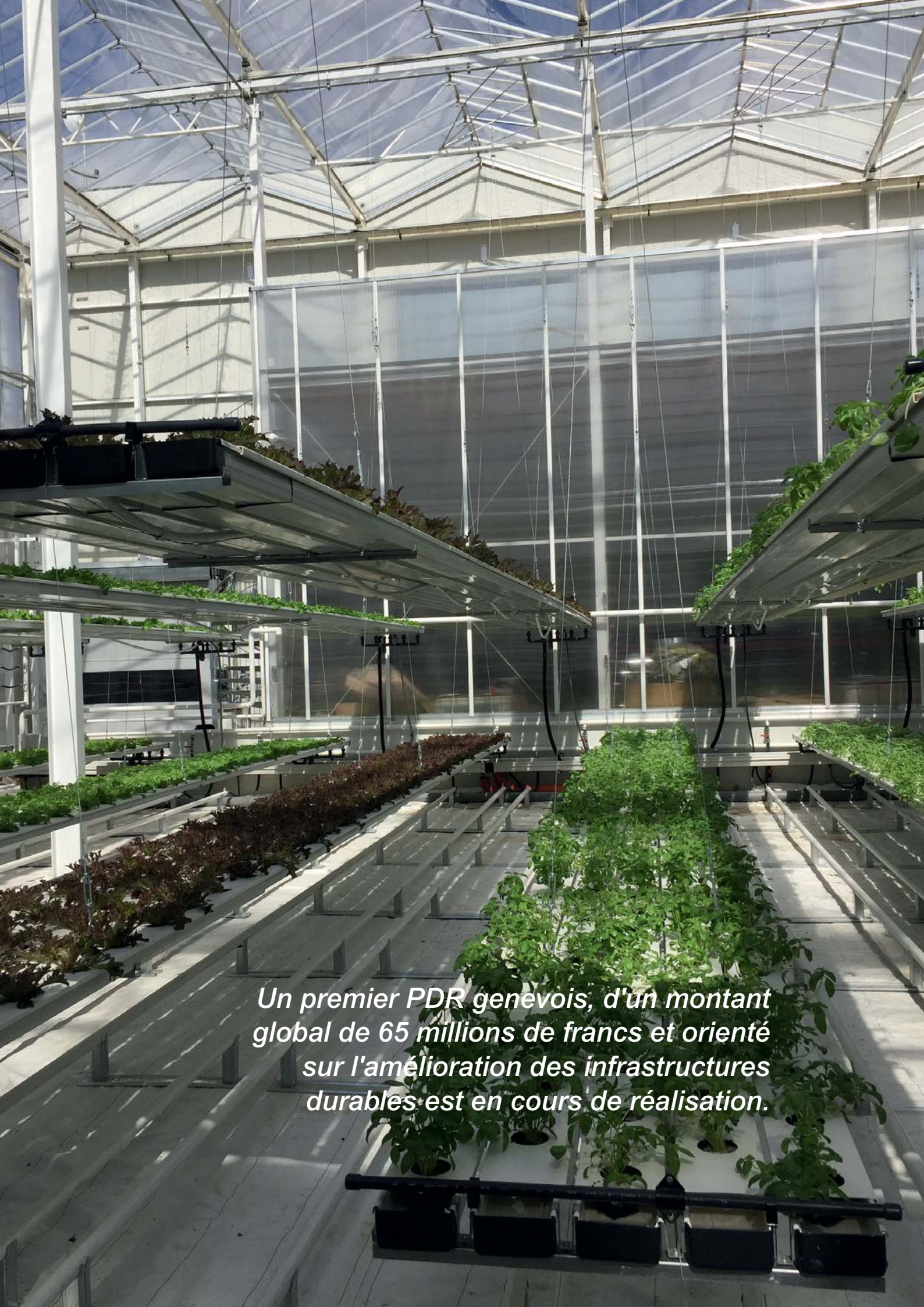
Une fois la saisie close pour les exploitations, la DGAN a encore dû traiter ces données géographiques inédites afin de déceler les éventuelles erreurs de saisie: superpositions avec des objets cadastraux (domaine routier, bâti hors sol,...), superpositions entre parcelles culturales, etc. Ce post-traitement a conduit à une diminution de 46 ha de la SAU saisie par les exploitations.

Surface agricole utile 2017 cultivée par les exploitations genevoises bénéficiant de contributions



EVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE AU COURS DU POST-TRAITEMENT





Un premier PDR genevois, d'un montant global de 65 millions de francs et orienté sur l'amélioration des infrastructures durables est en cours de réalisation.

AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES

COMMISSION D'ATTRIBUTION DU FONDS DE COMPENSATION AGRICOLE

En 2017, la commission d'attribution du fonds de compensation agricole a contribué par l'octroi de crédits d'investissements et de subventions à :

- l'installation de jeunes agriculteurs ;
- d'importants travaux pour la construction d'un nouveau bâtiment au Moulin de la Plaine dans le but de fournir des mélanges d'aliments pour bétail et notamment approvisionner la nouvelle filière volaille ;
- l'amélioration de la filière maraîchère au travers de nouvelles installations de conditionnement ;
- l'optimisation de la régulation thermique des serres ;
- la construction d'un bâtiment agricole polyvalent servant de centre d'exploitation et au soutien de divers projets d'exploitants genevois, dont notamment des achats de machines.

Une application permettant le suivi informatique des prêts a été développée et testée au cours de cette première année d'utilisation et a apporté ses premières améliorations dans la gestion des crédits d'investissement.



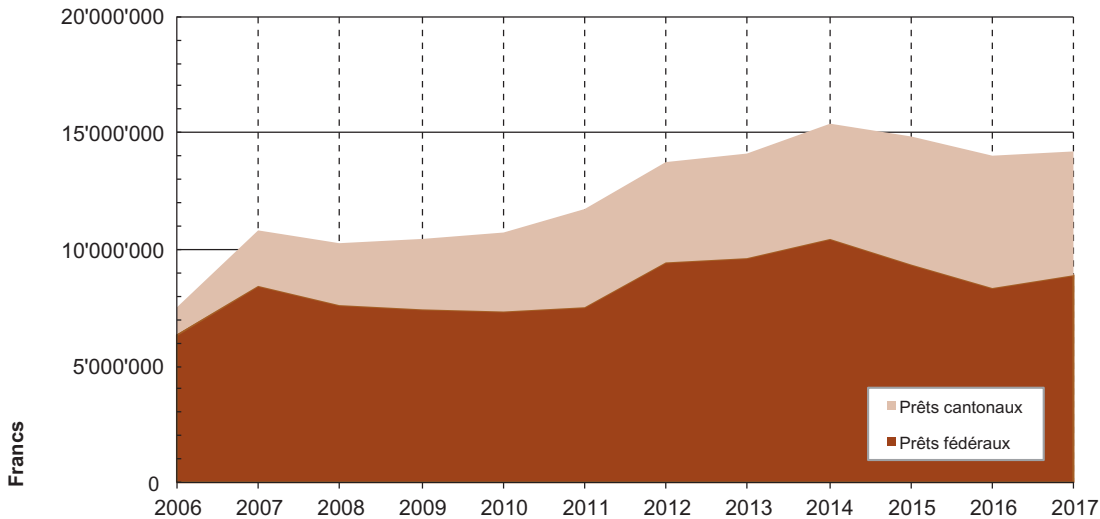
*Construction du nouveau bâtiment
du Moulin de la Plaine*

CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS

En 2017, la commission a octroyé 10 nouveaux prêts sans intérêts pour l'équivalent de 2'067'060 francs (5 prêts cantonaux et 5 prêts fédéraux). La somme des crédits d'investissement en prêt chez

les agriculteurs genevois se monte à environ 14 millions de francs au 31 décembre 2017, dont environ 5,3 millions de prêts cantonaux (37%) et environ 8,8 millions de prêts fédéraux (63%).

Somme des crédits d'investissements en cours

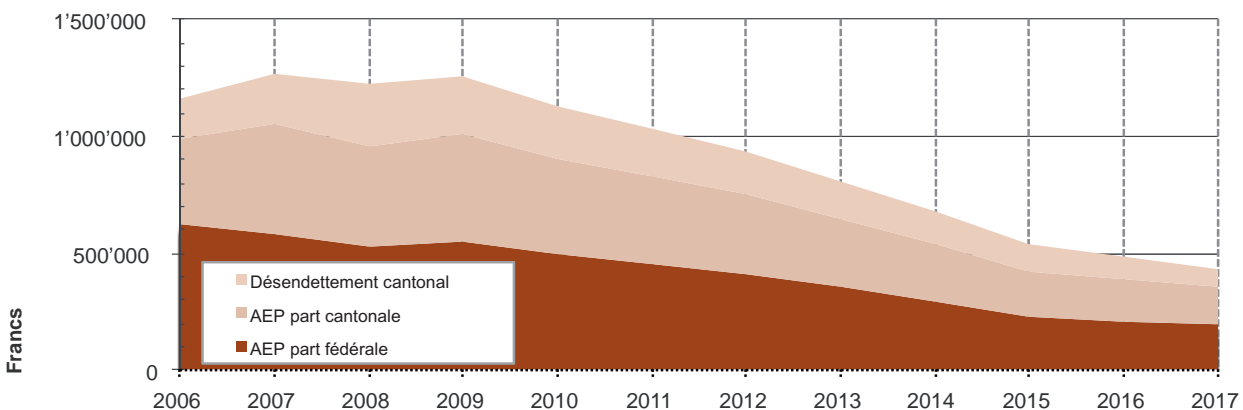


MESURES SOCIALES

Aucune nouvelle demande d'aide aux exploitations paysannes ou de désendettement n'a été formulée en 2017. La somme des prêts en cours pour les mesures sociales a continué sa régression, de

par les remboursements opérés. Au 31 décembre 2017, le montant total des prêts est d'environ 432'000 francs, composé par 56% de fonds cantonaux et 44% de fonds fédéraux.

Somme des prêts AEP et désendettement en cours



SUBVENTIONS

En 2017, 170'545 francs de subventions cantonales ont été accordées au titre de subventions assorties ou non assorties à un prêt. 545'177 francs de subventions assorties à des prêts ont été versés (amortissement de prêts ou constitution de garantie), ainsi que 11'190 francs de subventions non assorties.

AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

PROJETS D'INTÉRÊTS COLLECTIFS

En application des législations cantonales et fédérales en matière d'améliorations foncières, la DGAN a subventionné en 2017, à hauteur de 179'059 francs, la réalisation de sept projets sur le territoire des communes d'Anières, Cartigny, Choulex, Corsier, Dardagny, Jussy et Troinex.

AUTORISATION DE MORCELER

Dans le cadre des requêtes portant sur le morcellement de terrains agricoles, cinquante-huit tableaux de mutation ont été examinés. En regard des dispositions légales en matière de droit foncier rural et d'améliorations foncières, dix décisions ont été rendues par la DGAN pour des opérations réalisées au sein de périmètres de remaniement parcellaire.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (PDR)

Le PDR est une mesure fédérale d'aide à l'investissement soutenue financièrement par la Confédération et par le canton. Un premier PDR genevois, d'un montant global de 65 millions de francs et orienté sur l'amélioration des infrastructures durables est en cours de réalisation (PDR no. 1, 2012-2018). Son niveau de réalisation était à fin 2017 de près de 90%. Afin de pouvoir réaliser les projets restant, notamment deux projets de serres à Perly, une demande de prolongation du projet d'une année supplémentaire a été envoyée à l'office fédéral de l'agriculture (OFAG).

L'étude préliminaire d'un second PDR, orienté cette fois-ci vers la création de points relais de promotion des produits GRTA en milieu urbain, a été soumise à l'OFAG par AgriGenève fin 2017. Si Berne rentre en matière sur ce projet (décision mars 2018), le dossier sera approfondi dans le cadre d'une planification de détail. Et si cette dernière est approuvée, le projet pourrait démarrer en 2019.

La porte reste ouverte pour d'autres PDR, notamment pour un PDR orienté vers la filière animale. Le lancement d'un tel projet – qui pourrait inclure notamment la construction d'un nouvel abattoir – reste à discuter avec les milieux concernés.

BIO-ÉPURATEURS

A travers la loi sur les investissements agricoles durables (LIAD), le canton peut octroyer des subventions pour encourager la construction de places de lavage avec bio-épurateur, destinées à la neutralisation des résidus de pesticides. Les aides financières peuvent s'élever à un maximum de 20% des coûts de la partie "lavage/remplissage" et à un maximum de 75% des coûts pour la partie "bioépuration" de l'installation. En 2017, plusieurs projets ont été discutés avec des agriculteurs, mais aucun d'entre-eux n'a pu être concrétisé durant cette année.



Plaine Terre

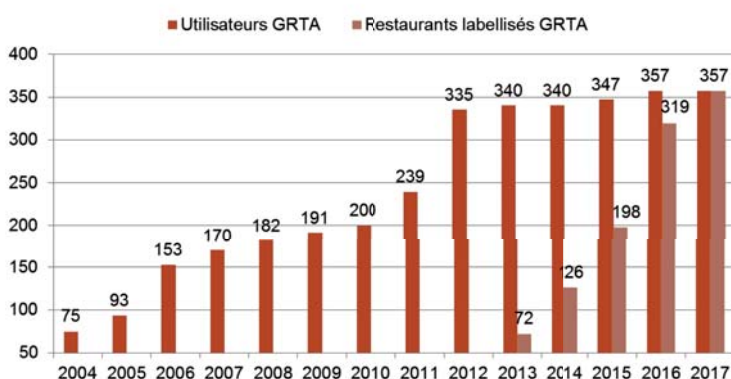
Des animations "Découvre les produits locaux et de saison GRTA" se sont déroulées dans plusieurs écoles du canton de Genève, touchant près de 1300 enfants.

PROMOTION AGRICOLE

MARQUE DE GARANTIE GENÈVE RÉGION – TERRE AVENIR (GRTA)

L'année 2017 a été marquée par une stabilité du nombre d'utilisateurs de la marque GRTA, soit 356.

De nouveaux produits ont vu le jour comme une large gamme de tofus GRTA ou des herbes aromatiques séchées.



Des filières non-alimentaires ont manifesté un intérêt particulier pour la marque de garantie. Le propriétaire de la marque a ainsi été approché par des fabricants artisanaux de cosmétiques.

Dans ce cadre, les réflexions se sont poursuivies pour l'élaboration de la directive bois avec notamment la constitution d'un groupe de travail.

ACTIVITÉS DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Commission technique

Durant cette année 2017, la commission technique a traité de nombreuses thématiques comme notamment les évolutions de la directive production animale, et des directives spécifiques, le traitement de demandes de dérogations ou de nouveaux cas.

Une entreprise a été sanctionnée et s'est vue retirer le droit d'utiliser la marque GRTA en raison de manquements graves portant sur les conditions sociales.

De plus, le logo GRTA en version noir et blanc a été revu. La nouvelle version figure ci-dessous :



Commission de dégustation

La commission de dégustation s'est réunie une fois en 2017. Tous les produits dégustés ont été validés par la commission.

CAMPAGNES DE CONTRÔLES

Contrôles de renouvellement de certification

Nombre d'entreprises contrôlées annuellement par l'Organisme Interkantonal de Certification (OIC) dans le cadre des renouvellements de certification.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'entreprises contrôlées par l'OIC	99	149	164	83	96	136	158

Contrôles inopinés

L'OIC est également mandaté ponctuellement pour des contrôles inopinés. La DGAN définit annuellement, en accord avec la Présidente de la commission technique, un champ de contrôles inopinés en fonction de divers critères comme par exemple :

- Complexité d'une filière ;
- Importance d'une filière en termes de volume ;
- Retours du terrain des observations des divers partenaires de contrôles ;
- Informations du monde agricole (exploitants, syndicats agricoles, coopératives, etc.), recoupements d'informations ;
- Risques, enjeux ;
- Actualité ;
- etc.

En 2017, la campagne de contrôles inopinés a été axée sur la vente directe de produits GRTA. En tout, ce sont 7 marchés et 4 lieux de vente à la ferme qui ont été contrôlés.

LABELLISATION DES RESTAURATIONS

En fin d'année 2017, le nombre de 350 a été dépassé pour les établissements de restauration collective et privée labellisés GRTA. Ces restaurants représentent un lieu de consommation et de sensibilisation important étant donné que chacun d'entre eux propose volontairement entre 2 et 3 produits labellisés par jour.

LES "TOQUÉS DE GRTA"

La plateforme GRTA a renouvelé son concours de cuisine lors des Automnales 2017 et a mis à l'honneur les cuisiniers des restaurants collectifs et privés labellisés GRTA. Les Toqués de GRTA ont présenté un show journalier durant lequel 14 candidats se sont challengés pour obtenir le cochon d'or. Un thème à défendre était : "Tout est bon dans le cochon!".



SENSIBILISATION DE LA PRODUCTION À L'AGRICULTURE LOCALE

Les animations "Découvre les produits locaux et de saison GRTA" se sont déroulées dans plusieurs écoles du canton, touchant près de 1300 enfants.

PROMOTION DES VINS

SÉLECTION DES VINS DE GENÈVE

La remise des prix de la 18^e édition de la Sélection des vins de Genève a eu lieu le 21 juin 2017 à l'Hôtel de Ville, en présence d'un public nombreux, composé de personnalités de la restauration, de l'hôtellerie, du tourisme du spectacle et de la viticulture.

M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du DETA, et Mme Brigitte Rosset, comédienne, ont remis à M. Josef Meyer la sculpture du sanglier, qui récompense le vin ayant obtenu le plus haut pointage. Il s'agit de l'assemblage rouge 2016 "Château Rouge" provenant du Domaine du Château du Crest à Jussy.

Le findling 2016 "Le Griset Blanc" du Domaine des Charmes a été récompensé par le marcassin de bronze, prix des jeunes de l'Ecole Hôtelière de Genève, remis par Mme Sybille Blanc, comédienne, ainsi que Mme Virginie Barrué et M. Dylan Osterino, élèves de l'école.

Le renard de bronze, prix du "coup de coeur" des cafetiers-restaurateurs du canton, a été remis par MM. Michel Pont, parrain de millésime 2013, et Laurent Terlinchamps, président des cafetiers-restaurateurs, à M. Roger Burgdorfer, du Domaine du Paradis, pour son Chasselas 2016.

Le prix de la presse (la gravure d'une fouine), remis par les journalistes Mme Chandra Kurt, marraine du millésime 2015, et M. David Rihs, a été remporté par M. Bernard Conne, du Domaine des Charmes, pour son assemblage rouge "Esprit de Genève" 2015.

Le trophée Tradition (une magnifique gravure représentant un nid d'aigles) récompense la cave ayant obtenu la meilleure moyenne avec son chas-

selas et son Gamay. Offert par la Compagnie des Vieux-Grenadiers, il a été remis par Mme Marie Plug Hainard, fille de l'artiste animalier de renommée internationale Robert Hainard (auteur de tous les prix), et M. Pierre-Yves Vendramin, président des Vieux-Grenadiers, à M. Bernard Rochaix du Domaine Les Perrières.

Enfin, la sculpture du milan, nouveau prix offert par Swiss Wine Promotion, qui récompense le meilleur mousseux, a été remis par M. Robert Cramer, conseiller aux Etats et président de l'interprofession du vignoble et des vins de Genève, à Mme Emilienne Hutin du Domaine Les Hutins.

Cinquante autres nectars ont reçu une médaille d'or, sur un total de 619 vins présentés.

ESPRIT DE GENÈVE 2016

Le millésime 2016 de l'Esprit de Genève réunit 18 encaveurs genevois sous la même étiquette appliquant des règles strictes de production définies dans une charte.

Cinq rencontres sont organisées pour les participants de l'Esprit de Genève durant l'année, incluant l'agreement final du vin. Durant ces rencontres, les divers assemblages sont dégustés à l'aveugle et commentés directement par les professionnels. Cette démarche permet aux vignerons de se confronter aux autres professionnels et de partager les expériences autour d'une même approche de qualité et de promotion du vin genevois.

L'assemblage de l'Esprit de Genève met en valeurs le Gamay, cépage emblématique du canton et les incontournables cépages de Gamaret et de Garanoir. De plus, grâce à la diversité des autres

cépages rouges cultivés à Genève, le vigneron peut finaliser en personnalisant encore d'avantage sont assemblage et sa création.

Une commission de promotion interne à l'Esprit de Genève s'organise sur les différents projets liés à l'Esprit de Genève, comme par exemple les coffrets collections proposant l'intégralité des Esprits viniés sur le canton en 2016 et mis en vente sur le site : www.geneveterroir.ch

VIGNE DES NATIONS

Depuis la célébration du 50ème anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995, il est de tradition d'honorer une organisation internationale ou non gouvernementale en lui dédiant une des vignes du domaine de la République et canton de Genève. C'est grâce aux legs du pépiniériste bernésien Louis-Frédéric Eckert que l'Etat de Genève élève des vins depuis une quarantaine d'années. Le domaine de 6 ha de la République et canton de Genève joue un rôle particulier dans la viticulture genevoise, en orientant ses activités vers la sélection de variétés et la promotion de méthodes de gestion intégrées et durables, respectueuses de l'environnement.

Le mardi 27 juin 2017, M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du DETA, a dédié symboliquement le millésime 2016 de la « Vigne des Nations » à Médecins sans frontières International. La manifestation s'est déroulée en présence de M. Jérôme Oberreit, secrétaire général de MSF à Genève. Cette édition 2017 s'est déroulée sous un soleil radieux et l'invité d'honneur a eu l'occasion d'effeuiller quelques souches de Gamaret, cépage phare du canton.



2017 a été marqué par un gel de printemps particulièrement destructeur sur les cultures viticole et arboricoles.



BRANCHES DE PRODUCTION & PROTECTION DES VÉGÉTAUX

VITICULTURE

CONTRÔLE DE LA VENDANGE

La DGAN a procédé au contrôle officiel de la vendange, conformément aux exigences légales fédérales. Dans le but de vérifier le respect des normes de production quantitatives et qualitatives, des données sur l'encépagement et l'encavage 2017 ont été recueillies.

Encépagement du vignoble genevois

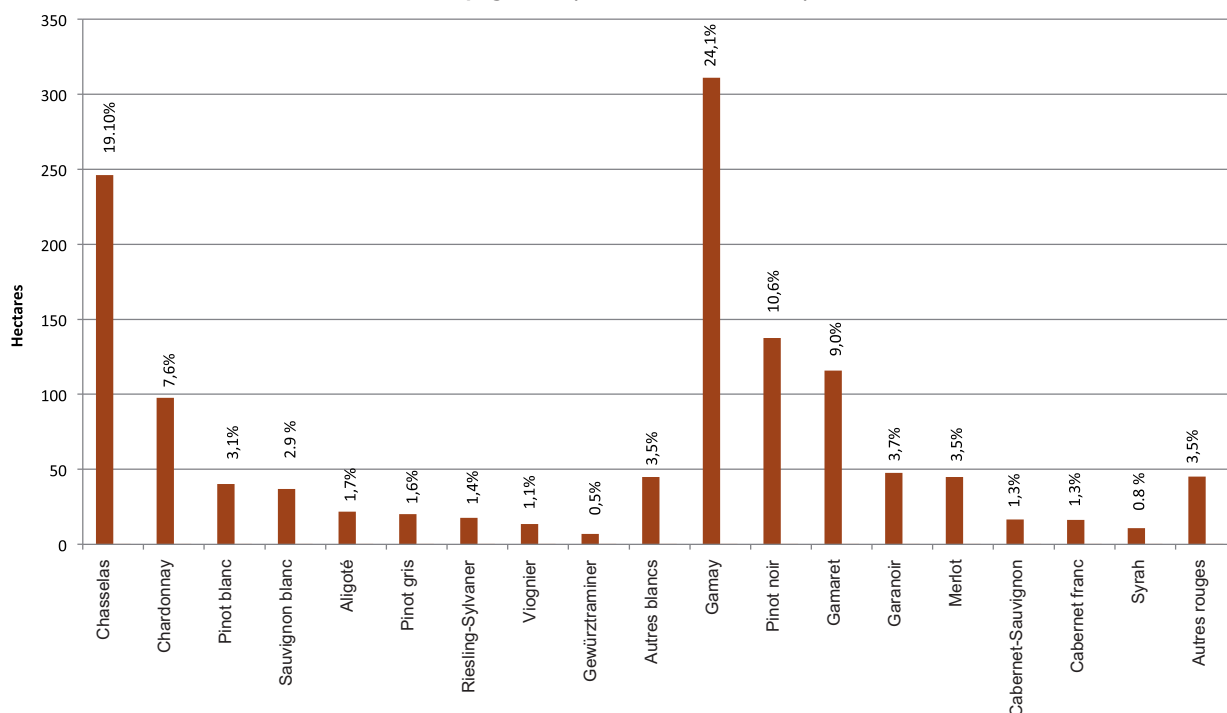
Stabilité des surfaces sur le territoire cantonal (1'292 ha / + 0.32%)

La surface viticole sise sur le territoire du canton a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière. En effet, elle s'est accrue de 4.08 ha (+ 0.32%) pour s'établir à 1'291.55 ha. Le vignoble genevois s'inscrit à nouveau en faible progression, après une légère diminution en 2016.

Evolution des cépages blancs (546 ha / 42.3%)

Le Chardonnay augmente une fois de plus (+ 2.16 ha / + 2.26%) ainsi que le Sauvignon blanc (+ 1.19 ha / + 3.34%). La plus forte progression enregistrée est due aux autres blancs (+ 2.87 ha / + 6.82%), en raison principalement du Savagnin blanc (+ 0.97 ha / + 29.26%), du Muscat (+ 0.68 ha / + 11.02%), du Viognier (+ 0.57 ha / + 4.33%) et du Scheurebe (+ 0.30 ha / + 6.58%). Une nouvelle diminution du Chasselas est constatée (- 4.02 ha / - 1.61%). Ce cépage se trouve pour la troisième année consécutive sous la barre des 20% (19.06%), alors qu'il se situait à 45% en 1990.

Encépagement (sans la France voisine) : 1'292 ha



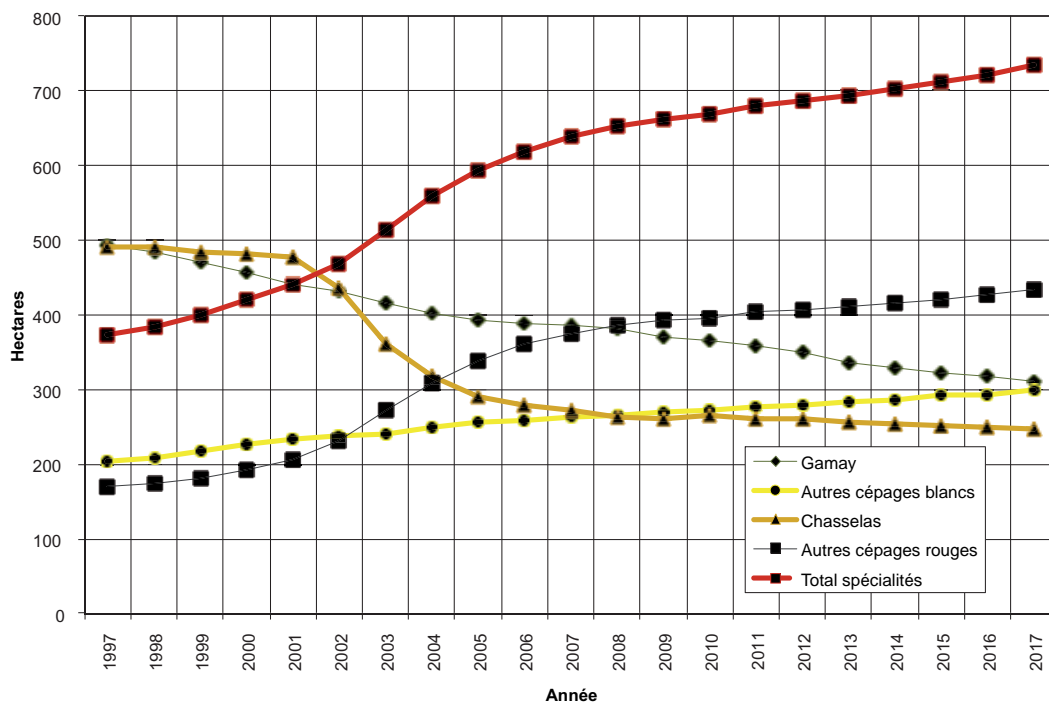
Evolution des cépages rouges (746 ha / 57.8%)

Les cépages rouges sont en légère augmentation, à l'exception du Gamaret (115 ha / 8.94%) qui reste stable et du Gamay, qui comme l'année passée, enregistre une régression (- 5.99 ha / - 1.89%). Le Divico fait la plus belle progression (+ 1.34 ha / + 13.83%), suivi par le Garanoir (+ 1.27 ha / + 2.68%) et le Merlot (+ 1.19 ha / + 2.65%).

Stabilité des surfaces en France voisine (123 ha / + 0.78%)

La surface exploitée en France voisine a légèrement augmenté (+ 0.95 ha / + 0.78%). L'augmentation est due principalement à la progression du Chardonnay (+ 2.09 ha / + 22.74%), qui est partiellement compensée par une diminution du Chasselas (- 1.5 ha / - 2.98%). S'agissant des cépages rouges, les surfaces sont stables.

Evolution de l'encépagement de 1997 à 2017



Encavage de la vendange genevoise

Une production totale de vin inférieure de 30% à la moyenne décennale

Avec une production totale de 6'886'173 litres, la vendange 2017 est inférieure de 2'948'192 litres (- 29.98%) par rapport à la moyenne décennale de 9'834'365 litres. Il s'agit à notre connaissance de la plus faible production du canton depuis la tenue des statistiques. Cette récolte est inférieure de 852'439 litres (- 11.02%) à celle de 2015 qui était la plus faible jusqu'alors.

Avec 5'721'870 litres, les vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) représentent le 83.1% de l'encavage 2017, alors que les vins de pays (VDP) s'établissent à 1'161'210 litres, ce qui correspond à 16.9% de la vendange. L'année dernière, cette proportion était respectivement de 66.5% et 33.3%.

Les AOC 1^{er} crus (vins tranquilles et vins mousseux) représentent un volume de 270'609 litres, soit 4.7% de l'ensemble des AOC. En 2016, cette proportion était de 4.2%.

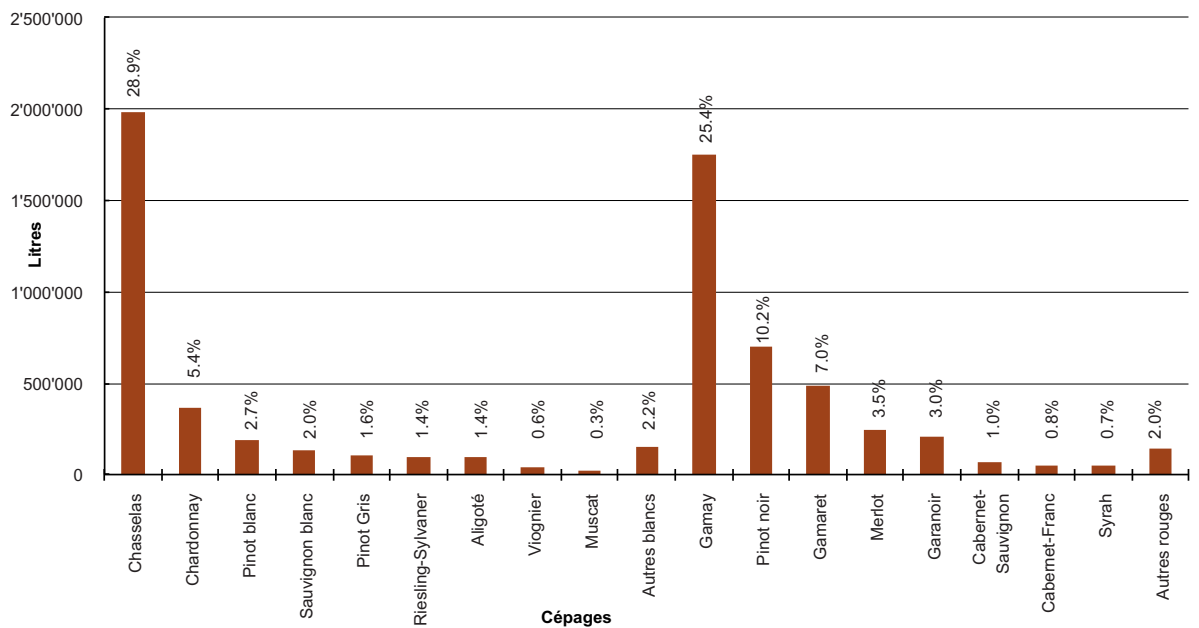
Des rendements nettement inférieurs à une bouteille au m²

Le Chasselas, avec une récolte de 1'987'078 litres (28.86%), a produit moins d'une bouteille au m² (0.67 litres/m²). Le Gamay, avec une production de 1'750'915 litres (25.43%), présente un rendement de 0.51 litres au m². Seuls ces deux cépages, qui, comme l'année dernière, représentent plus de la moitié (54.3%) du volume total de l'encavage, dépassent le rendement moyen, qui s'établit à 0.49 litre au m².

Teneur naturelle en sucre de la récolte 2017

Pour tous les cépages, la teneur naturelle en sucre de l'encavage 2017 dépasse significativement les exigences fédérales pour les vins AOC. Le Chasselas, avec 75.3 °Oe, et le Gamay, avec 91,4 °Oe, dépassent respectivement ces exigences de 13.4 et 21.7 °Oe. Parmi les cépages principaux, le Pinot Gris fait la meilleure moyenne des blancs avec 96.9 °Oe, alors que pour les rouges le Merlot arrive en tête avec 99.3 °Oe.

Encavage total 6'886'173 litres



VULGARISATION VITICOLE ET OENOLOGIQUE

Viticulture et Oenologie

Le millésime 2017 fait suite à la récolte généreuse de 2016, laquelle a succédé à trois faibles années sur le plan quantitatif. Cette année viticole a débuté par des gelées de printemps qui ont touché toute l'Europe viticole. Au matin du 29 avril 2017, le gel frappe. Une rosée matinale conjuguée à des températures inférieures à 0°Celsius a causé des dégâts très importants sur une grande partie du vignoble genevois.

On observe des dégâts disparates entre les vignobles, mais aussi au sein d'une même parcelle. Les bourgeons secondaires étant beaucoup moins fructifères, les pertes de rendement sont très importantes. Cet état de fait a pour conséquence une hétérogénéité de phénologie et de rendement inédits dans le canton. Dès le mois de mai, la saison propose des conditions météorologiques idéales à la culture de la vigne. Les différences de maturité intra parcellaire dues au gel ont nécessité un contrôle de la charge particulier à chaque cep. La pression des maladies fongiques fut relativement faible durant ce millésime; ces maladies se développant dans un univers humide ont été passablement handicapées par un été chaud et sec. Du côté des organismes réglementés, la flavescence dorée, maladie de quarantaine, a continué sa propagation au Nord des Alpes. Le vignoble genevois reste pour le moment indemne du phytoplasme,



Ligne d'Aligoté montrant un manque de récolte des suites du gel printanier

puisque aucun test réalisé sur des ceps montrant des symptômes ne s'est révélé positif.

Historiquement, jamais un millésime ne s'est avéré aussi faible sur le plan quantitatif. Les vins de 2017, équilibrés et amples, sont issus de raisins à maturités abouties. La qualité et le potentiel de garde de ces vins sont au rendez-vous.

Au total, 5 séances de vulgarisation ont été organisées en salle. Durant la saison viticole, les 12 séances de vulgarisation sur le terrain ont connu un succès important. Les thématiques telles que flavescence dorée, *Drosophila Suzukii*, gestion des maladies de la vigne, gestion du couvert herbeux et actualités du vignoble ont été abordées.

Laboratoire d'œnologie

Plus de nonante clients ont fréquenté le laboratoire d'œnologie en 2017, dont plus de septante vigneron genevois. Le reste de la clientèle provient d'autres cantons suisses ou vient même de l'extérieur de nos frontières nationales. Le graphique ci-après montre l'évolution du nombre d'échantillons analysés lors des dix années précédentes. 8'112 échantillons ont été analysés en 2017, plus de 6'800 provenant de vignerons encaveurs genevois. Il s'agit d'une légère hausse en comparaison avec 2016. Ce fait s'explique par un millésime 2016 tardif, diffusant une partie des analyses sur l'année civile 2017.

L'année 2017 marque la mise en service d'une nouvelle machine d'analyse. En effet, le dernier modèle de Winescan remplace le modèle acheté en 2004. Plus rapide, plus précis et offrant des résultats plus répétables, ce nouvel outil améliore la qualité des services de notre laboratoire, au bé-



Grappe de Gamay atteinte par de l'oidium

néfice de la vitiviniculture du canton. Le Winescan fournit en moins de 30 secondes les huit paramètres les plus importants pour la bonne conduite des vinifications. Hormis les clients partenaires genevois (15% des échantillons), tous les vins sont dégustés. Cette prestation organoleptique et analytique offre un service complet, au plus proche des besoins de la vitiviniculture du canton.



Nouvelle machine d'analyse des vins

VIGNOBLE DE L'ETAT **Digitalisation du vignoble**

En collaboration avec l'entreprise Pictera (entreprise suisse basée à l'innovation Park de l'EPFL) le Vignoble de l'Etat a réalisé un vol d'acquisition de données digitales de la parcelle de Grand Vigne. Les données ont permis d'obtenir une digitalisation de la totalité de la parcelle. Après traitement des images par le logiciel de Pictera, un indice NDVI (viguer par cep), une cartographie de la viguer de la parcelle et plusieurs indices sur la végétation



du sol ont été possible. La digitalisation de vignes par drone permet de connaître précisément l'état de viguer d'une parcelle, ainsi que son état hydrique. Cette technologie en est à ses balbutiements et reste pour le moment encore relativement couteuse. En revanche, la précision de ses résultats permet une gestion plus précise du vignoble.

Millésime 2017

A chaque millésime son lot de nuances climatiques et d'événements qui permettent de garder en mémoire ses caractéristiques. L'hiver 2016-2017, sans grandes périodes de froid, a occasionné un débourrement précoce. La dernière semaine d'avril, les températures ce sont nettement rafraîchies, pour se terminer sur la fameuse nuit du vendredi 28 au samedi 29 avril 2017, où le vignoble genevois, à l'instar de nombreuses autres régions viticoles suisses et européennes quelques nuits auparavant, a été durement touché par le gel. Le Vignoble de l'Etat n'a eu que très peu de pertes en regard de ce que l'on a pu constater à travers les différents coteaux du canton. Après cet épisode météorologique brutal, la précocité de ce millésime s'est confirmée tout au long de la saison, qui fut chaude avec un fort déficit de précipitations. La pression des maladies est restée très faible tout au long de la saison, facilitant la protection phytosanitaire avec un programme sans produits de synthèse et en principe, un très faible risque de résidus.

Cette précocité nous a amené à démarrer les vendanges le 30 août pour le Pinot noir destiné au mousseux, suivi le 4 septembre par le Chardonnay, également destiné au mousseux. Puis elles continuèrent dès le mercredi 13 septembre, pour se terminer le mardi 26 septembre avec le Divico. Le domaine a produit 21'376 litres, soit 0,36 l/m². Ce chiffre très bas s'explique d'une part, par les nombreuses reconstitutions toujours en cours sur le domaine, d'autre part probablement par une mauvaise induction florale lors de l'été 2016, et enfin, par le déficit hydrique qui a donné des raisins très concentrés, mais à faible rendement en jus.

Situation des reconstitutions

Les reconstitutions du vignoble se poursuivent. Cette année c'est la parcelle "Fleuriste" qui fait l'objet d'une reconversion avec un complément de Chardonnay (clone 548 et RAC 23). Nous avons également planté les deux derniers clones de Gamay dans la collection débutée en 2016. Il s'agit de clones français: le 1109 et le 1060.

Nouveaux cépages en expérimentation au domaine

Dans la continuité des cépages résistants d'Agroscope "IRAC" (Interspécifiques Recherche Agronomique Changins) plantés dès 2009, le domaine a élargi ses essais en 2012 avec des nouveaux cépages de la série "MRAC" (Métis Recherche Agronomique Changins). La vinification de ces nouveaux croisements s'est poursuivie en 2017, avec des résultats toujours autant prometteurs. Les premiers plants certifiés devraient être disponibles chez les pépiniéristes d'ici deux à trois ans.

Liste des nouveaux croisements d'Agroscope plantés à la Grande Vigne en 2012 :

DÉNOMINATIONS

Cabernello

Cabernet franc x Gamaret (MRAC 40)

Merello

Merlot x Gamaret (MRAC 1087)

Gamarello

Merlot x Gamaret (MRAC 1099)

Cornarello

Humagne rouge x Gamaret (MRAC 1626)

Nerolo

Nebbiolo x Gamaret (MRAC 1817)

Essais enherbement

Les essais d'enherbement se poursuivent. Les plantations de l'année ont été enherbées avec une nouvelle version du mélange "genevois" créé par M. Nicolas Delabays. Ce dernier a légèrement modifié les pourcentages de certaines espèces, suite aux observations effectuées en 2017 sur le premier semis. Dès 2018, nous pourrions observer la réaction de ces enherbements face à la vigne et au climat de notre coteau, le but étant à court ou moyen terme d'augmenter la biodiversité et de pouvoir diminuer, voire se passer totalement des herbicides.

Au total, ce sont donc douze parcelles expérimentales qui sont aujourd'hui dévolues aux essais d'enherbement et d'engazonnement.

ARBORICULTURE

Evoqué dans le rapport d'activités 2016, le projet intercantonal "arboriculture durable et performante" n'a finalement pas vu le jour. Les mesures proposées dès 2018 dans le système des paiements directs pour réduire l'emploi des produits phytosanitaires en arboriculture ont en effet rendu le projet obsolète.

GEL DE PRINTEMPS - AIDES

2017 a été marqué par un gel de printemps particulièrement destructeur sur les cultures viticoles et arboricoles. Vu l'ampleur des dégâts, des mesures d'aide aux exploitations en difficulté ont été prises, aussi bien au niveau national qu'au niveau cantonal.

MESURES PRISES PAR LA CONFÉDÉRATION

La Confédération a exclu d'entrer en matière pour un soutien au travers d'aides à fonds perdu compte tenu de l'absence de base légale adéquate au plan fédéral. Par contre, les possibilités suivantes ont été proposées pour préserver les liquidités des entreprises touchées :

- Sursis d'un an pour le remboursement de prêts ; report des annuités de remboursement des crédits d'investissements en cours (prévu par les dispositions du droit fédéral) ;
- Octroi de prêts sans intérêts ; octroi de prêts mixtes Confédération-cantons aux exploitations agricoles en grandes difficultés financières (art. 78 et suivants de la loi fédérale sur l'agriculture (RS 910.1)) ;
- Versements des paiements directs pour les surfaces touchées par le gel.

FONDSSUISSE

Fondssuisse est une fondation privée qui verse des indemnités en cas de dommages causés par des phénomènes naturels imprévisibles contre lesquels il est impossible de s'assurer. En raison du caractère exceptionnel du gel de ce printemps, et quand bien même la vigne pouvait faire l'objet d'une assurance, cette institution a décidé de soutenir les cas de rigueur, c'est-à-dire les domaines viticoles et arboricoles les plus sévèrement touchés.

Ainsi, après consultation des milieux professionnels concernés, Fondssuisse a fixé des conditions d'octroi permettant de soutenir en priorité les exploitations spécialisées dans la viticulture et l'arboriculture qui présentaient des dégâts de gel supérieurs à 50%.

A Genève, 84 dossiers ont été soumis à Fondssuisse. Finalement 33 d'entre-eux ont bénéficié d'une aide financière pour un montant global de 1.5 mio de francs, soit en moyenne environ 45'000 francs par exploitation.

MESURES CANTONALES

Activation de l'art 27 de la loi sur la promotion de l'agriculture

Sous le chapitre V "Préservation de l'espace rural et des ressources naturelles" de la loi, l'art. 27 "Dommages exceptionnels" prévoit que le canton peut venir en aide aux exploitants victimes de dommages naturels non prévisibles et d'une gravité exceptionnelle.

Constatant que, malgré l'ampleur des dégâts occasionnés, seulement 33 dossiers sur 84 ont pu bénéficier d'une aide financière à fonds perdu de Fondssuisse, il a été proposé au Conseil d'Etat d'activer l'art. 27 en mettant à disposition des exploitations victimes du gel un montant de 1.9 millions de francs en complément aux 1.5 millions de francs alloués par Fondssuisse.

Cette aide supplémentaire à fonds perdu devra permettre d'élargir le cercle des bénéficiaires pour tenir compte des spécificités de l'agriculture de notre canton. En effet, pour faire face à l'ouverture des marchés, les exploitations genevoises se sont fortement diversifiées. D'autre part, la viticulture

genevoise a souffert ces cinq dernières années de faibles récoltes qui ont affaibli de nombreuses entreprises. Par conséquent, l'aide cantonale complémentaire ne tiendra pas compte du niveau de spécialisation des bénéficiaires et le taux de dégât minimal sera ramené à 40%.

A noter que, cumulé aux versements de Fondssuisse, ce seront ainsi 3.4 millions de francs qui pourront être versés aux viticulteurs et arboriculteurs de notre canton pour les dégâts de gel sur les cultures. Aucune indemnité n'est prévue pour combler les pertes économiques occasionnées par les pertes de récolte au niveau des structures de transformation et de commercialisation.

Ainsi, grâce au complément cantonal, 49 exploitations viendront s'ajouter aux 33 bénéficiaires d'une indemnisation de Fondssuisse. Au total, sur les 143 exploitations ayant sollicité un soutien financier, 82 d'entre elles pourront prétendre à une aide à fonds perdu, dont le montant moyen par exploitation s'élèvera à quelque 41'000 francs.

Le dossier sera traité au niveau politique au mois de mars 2018.

Prêts sans intérêt

Une autre possibilité pour les producteurs ayant des problèmes de trésorerie est l'octroi de prêts d'urgence remboursables sur deux ans (art. 19 de la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05) et art. 19, lettre f du règlement d'application (M 2 05.01)).

Cautionnement

Pour les encaveurs, un autre outil disponible pour palier au problème de trésorerie est le cautionnement, possible grâce au blocage-financement, des éventuels crédits que les encaveurs pourraient obtenir auprès d'un établissement bancaire (art. 28 de la loi sur la viticulture (M 2 50) et art. 90 et suivants du règlement d'application (M 2 50.05)).

Aménagements fiscaux

En fonction du type d'activité exercé par les entreprises sinistrées (producteur de raisin, vigneron-encaveur, arboriculteur), l'impact des pertes financières résultant du gel se répartit différemment selon les exercices comptables. Des aménagements fiscaux ont donc été mis en place, afin d'éviter des distorsions sur le plan de l'impôt résultant du versement des indemnités destinées à atténuer les effets économiques du gel de ce printemps.



CULTURE BIOLOGIQUE

RECONVERSION

À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Durant les deux années nécessaires au passage d'une agriculture traditionnelle à un mode de production biologique, les exploitations "en reconversion" peuvent demander un soutien financier en vertu de la législation sur la promotion de l'agriculture. En effet, durant cette période, les coûts de production sont plus importants, alors que la production n'est pas encore labélisée et ne peut pas être valorisée comme bio. En 2017, six exploitations étaient en reconversion (deux exploitations en 2^{ème} année et quatre exploitations en 1^{ère} année, dont une en reconversion partielle). Les subventions versées à cet effet se sont élevées à 106'638 francs, pour un total de 216 ha et de près de 100 UGB (animaux de rente).

PRODUCTION ANIMALE

SUBVENTIONS CANTONALES

En application du règlement relatif à l'encouragement de la production animale et de l'estivage de proximité, le canton a versé 2'574 francs à une organisation de détenteurs d'animaux en tant qu'aide financière. Le canton a, en outre, versé 40'820 francs de contributions d'estivage à 20 éleveurs qui ont estivé leur bétail en France voisine.

PROTECTION DES VÉGÉTAUX

PLAN CLIMAT CANTONAL

La DGAN continue sa participation au deuxième volet du projet (Plan d'actions "Réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation aux changements climatiques qui a été adopté par le Conseil d'Etat le 20 décembre 2017). Le service de l'agronomie (SAgr) est intervenu sur l'axe 6 "Biodiversité, agriculture et forêts" et plus spécifiquement sur ces trois actions : i) Lutter contre les ravageurs (insectes) et ii) Séquestrer du carbone grâce à la généralisation de l'agriculture de conservation des sols.

LES ORGANISMES RÉGLEMENTÉS

Différentes lois (agriculture, protection de l'environnement, promotion de l'agriculture et son règlement d'application) et ordonnances (protection de végétaux, paiements directs, dissémination d'organismes dans l'environnement) définissent et listent les tâches que doivent effectuer les autorités cantonales. En 2017, à Genève, les premières captures de punaises marbrées en viticulture et arboriculture ont été réalisées. Le SAgr poursuit ses contrôles d'ambrosie en culture de tournesol, feu bactérien, mouche du cerisier, pyrale du maïs, chrysomèle des racines du maïs et cicadelles responsables de la flavescence dorée. Cette année, pour la première fois, des captures de chrysomèles des racines du maïs ont été effectuées dans les cantons de Vaud et Valais. Finalement, un nouveau foyer de flavescence dorée a été identifié à St-Saphorin / Chardonne (VD). Le périmètre de lutte obligatoire dans les vignobles vaudois totalise donc 560 ha.

Le SAgr suit également la dynamique des populations de différents insectes ravageurs (doryphores, pucerons: pomme-de-terre et pois, charançons, méligèthes, altises, tordeuses du pois et sitones) et plusieurs maladies des céréales (rouilles, piétin verse, septhoriose, helminthosporiose, rhynchosporiose, oïdium).

RAPPORT RELATIF À L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN AGRICULTURE À GENÈVE

Le groupe de travail composé des entités genevoises ayant une activité concrète en lien avec les produits phytosanitaires (AgriGenève, AMDG, Ufl, GTH, Agri-PIGE, CFPne, hepia, SPhC, SCAV, SECOE, GESDEC, DGAN) a rendu son rapport à M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat le 30 novembre 2017. Les stratégies présentées comprennent 54 mesures cantonales touchant 43 mesures du Plan d'action fédéral. Des moyens humains et financiers supplémentaires sont demandés pour sa mise en œuvre.

Essais phytosanitaires au Vignoble de l'Etat

En collaboration avec l'hepia, la DGAN a évalué l'effet de différentes modalités de fauches entre les rangs d'une parcelle viticole sur la biodiversité fonctionnelle. Les agroécosystèmes abritent de nombreux arthropodes, dont certains servent d'auxiliaires en régulant les ravageurs des cultures. Les pratiques agricoles peuvent avoir un impact positif ou négatif sur ces auxiliaires. Cet essai a pour but d'optimiser la gestion de l'enherbement, afin de favoriser au maximum les auxiliaires en viticulture.

Le SAgr, en collaboration avec Agroscope et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), poursuit ces essais concernant les résidus de produits phytosanitaires dans les baies de raisin et le vin. Une parcelle de Pinot noir est traitée contre les maladies avec deux types de stratégies (production intégrée et sans produits de synthèse), à différents stades phénologiques de la vigne, et comparée à un témoin (aucun traitement). Comme en 2016, le témoin non traité n'a pas permis de récolter une seule grappe pour la vinification.



Epandage par aéronef de produits phytosanitaires

En collaboration avec le SPhC, le SECOE et le SBIO de la DGAN, le SAgr a réalisé des essais de dérives sur deux vignobles genevois (La Plaine et Essertines). L'objectif de ces essais est de concilier les réalités économiques de la viticulture et l'intégrité des biotopes situés à proximité. D'autres essais sont prévus en 2018, afin d'ajuster le balisage des parcelles viticoles utilisant parfois l'hélicoptère pour des traitements phytosanitaires.

COLLABORATION AVEC LE MILIEU ACADÉMIQUE ET LA RECHERCHE

Depuis plusieurs années, le SAgr participe activement à diverses études universitaires (UniGE, hepia et Changins). Ces collaborations ont pour but de mieux comprendre les interactions complexes existant entre les cultures et leurs ennemis (insectes, mauvaises herbes et maladies). Dans ce cadre, voici quelques exemples de thèses (Ph.D.), mémoire (M.Sc.) et Bachelor (B.Sc.Agr.) réalisés :

- Lutte intégrée et changement climatique : l'importance des relations tri-trophiques ;
- Etude floristique, syrphidologique et acarologique sur des surfaces de promotion de la biodiversité de qualité I & II en contexte viticole à Genève ;
- Le lâcher d'insectes mâles stériles comme méthode de lutte biologique contre la mouche du cerisier (*Drosophila suzukii*).



Le maintien des milieux naturels s'opère par un renforcement de la qualité de ces derniers afin d'assurer les fonctions de sites de reproduction, de nourrissage et de repos pour les espèces.

MILIEUX NATURELS & SITES PROTÉGÉS

L'INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE

MILIEUX NATURELS

Le maintien des milieux naturels s'opère par un renforcement de la qualité de ces derniers afin d'assurer les fonctions de sites de reproduction, de nourrissage et de repos pour les espèces. Les habitats naturels sont qualifiés selon leur intérêt national, régional ou local. Les sites de plus haute valeur (hotspots) sont protégés de manière forte, notamment par le biais de réserves naturelles ou de mise à ban. Ce sont les noyaux, ou zones nodales, de cette infrastructure écologique. On y trouve aussi des sites relais qui permettent aux espèces de s'abriter et des corridors biologiques qui garantissent la circulation des espèces et le brassage génétique, pour une plus grande résilience de ces dernières. Elles résistent ou s'adaptent ainsi aux modifications sociétales ou naturelles comme les changements climatiques.

La gestion des milieux naturels se traduit sur le terrain par des interventions lourdes pour remettre en état des sites ayant perdu de leur valeur, mais aussi par un entretien périodique qui assure le déploiement de la plus grande diversité possible des espèces et des milieux.

Mesures urgentes cofinancées par la Confédération

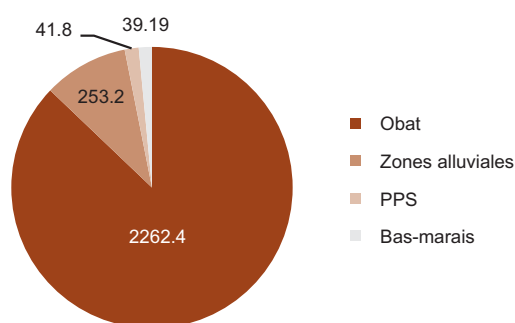
Afin de renforcer la mise en œuvre de la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS), l'OFEV a fait un nouvel appel à projet auprès des cantons pour des mesures urgentes d'amélioration des biotopes et de promotion des espèces, sous la forme d'un avenant à la Convention programme "RPT" (péréquation financière Confédération-canton) Nature et Paysage. Neuf des vingt-et-un projets déposés avec nos partenaires ont été acceptés, offrant un soutien financier de la Confédération de plus 130'000 francs.

Les milieux naturels d'importance nationale

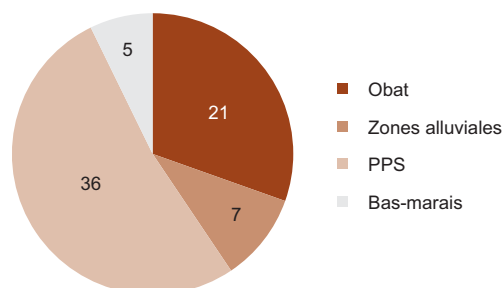
Parmi les sites naturels genevois, les plus riches en valeurs naturelles Hotspots font l'objet de protection fédérale : les bas-marais (BM), les zones alluviales (IZA), les sites de reproduction de batraciens (Obat) et les prairies et pâturages secs (PPS).

La Confédération, après consultation du canton, désigne les biotopes concernés. La mise en œuvre de cette protection est ensuite du ressort du canton. Entre 2012 et 2017, ces objets d'importance nationale ont été réévalués, puis approuvés en 2017 par le Conseil fédéral. Certains nouveaux objets sont venus compléter ceux déjà existants, d'autres ont pu être modifiés.

Inventaires fédéraux - en hectares (état fin 2017)



Inventaires fédéraux - en nombre d'objets (état fin 2017)



Cette reconnaissance au niveau national confirme le très grand intérêt de ces milieux naturels et ajoute un atout supplémentaire en faveur de ces sites dans la pesée des intérêts en aménagement du territoire.

Des travaux de revalorisation de biotopes

Pour valoriser ces milieux naturels sous protection fédérale et bénéficiant de plans de gestion, des mesures sont réalisées chaque année. En 2017, au lieu-dit les Tattes, sur la commune de Planles-Ouates, une ancienne construction en ruine a pu être transformée en biotope favorable aux batraciens.



Avant travaux



Pendant travaux



Après travaux

L'entretien courant, vital pour le maintien de la richesse naturelle

Ces milieux particuliers sont entretenus régulièrement par des mesures spécifiques, par exemple la fauche alternée entre plusieurs parties de la prairie humide du nouveau bas-marais d'importance nationale des Creuses (Meinier), permettant le maintien d'une zone refuge.



La carte des milieux naturels y compris végétation lacustre

La carte des milieux naturels du canton de Genève (CMN-GE) établie en 2013 est une cartographie couvrante des milieux terrestres. Elle comportait toutefois une lacune: la végétation lacustre.

La CMN-GE intègre depuis 2017 des informations sur les milieux immergés du Lac Léman. Cette cartographie sur 1'300 ha a été réalisée grâce à des relevés de végétation et à des sessions de plongée.

On dénombre ainsi dix-sept milieux différents. La végétation colonise les bords du lac jusqu'à 12 mètres de profondeur. Cette cartographie a permis de relever les hotspots de biodiversité du lac.

Parmi les constats réjouissants, on observe une augmentation de la profondeur de colonisation des macrophytes (plantes aquatiques visibles à l'œil nu) due à l'amélioration de la transparence des eaux. Ces bio-indicateurs confirment l'amélioration de la qualité des eaux ces vingt dernières années.

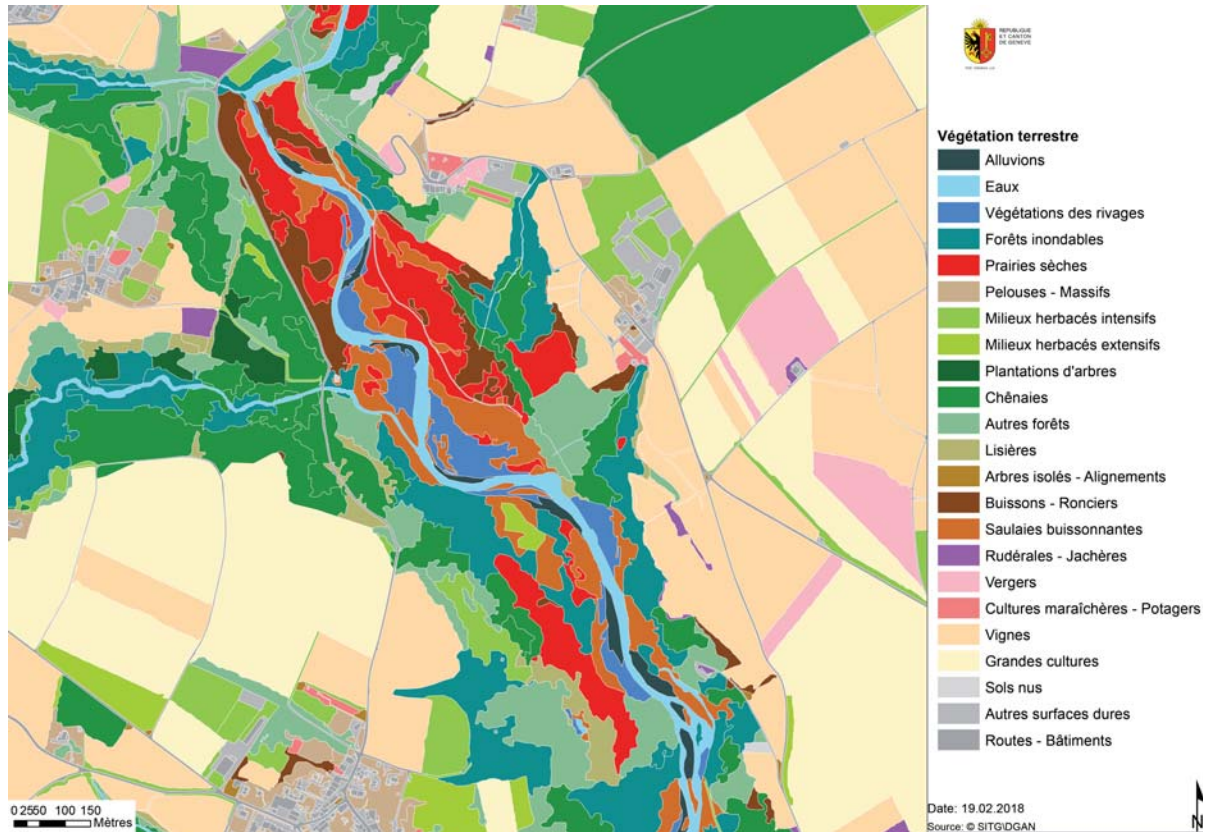
Par ailleurs, une nouvelle espèce de Characée (*Chara aspera*) a pu être observée.

Vous trouverez plus de détails à ce sujet sur le site internet:

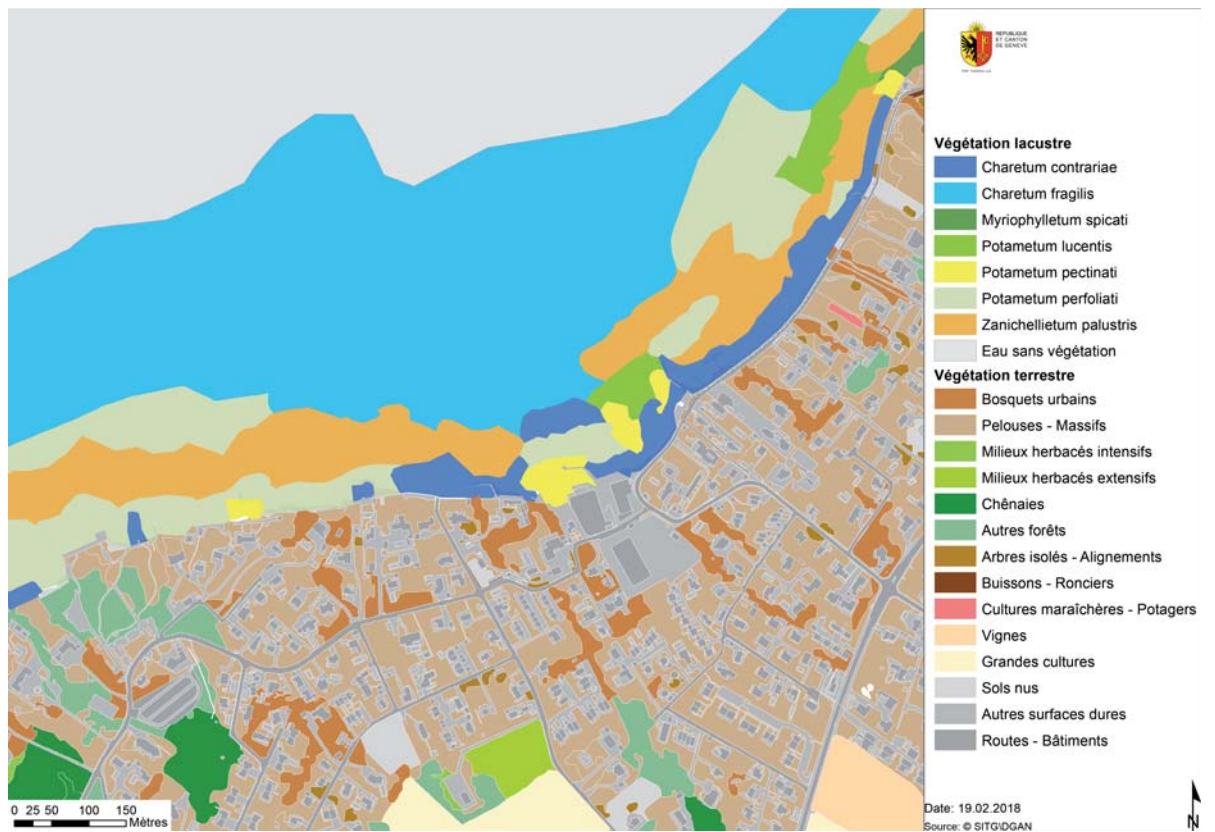
SIPV: www.ville-ge.ch/cjb/sipv/milieux_naturel.php

SITG: [www.etat.ge.ch/geoportail/pro/?](http://www.etat.ge.ch/geoportail/pro/?mapresources=NATURE)

mapresources=NATURE



Carte des milieux naturels (extrait région Allondon).



Exemple de différentes végétations lacustres

CORRIDORS BIOLOGIQUES

Le programme corridors biologiques vise à restaurer ou renforcer les liaisons entre les différents réservoirs de biodiversité, dans le but d'atteindre une infrastructure écologique fonctionnelle au niveau cantonal et transfrontalier. L'action consiste principalement à mettre en place les mesures des contrats corridors (études, travaux, animations, réglementations) ayant une portée transfrontalière.

Sécurisation des zones de conflits

De nombreux projets de restauration des corridors biologiques sont en cours de réalisation ou d'achèvement sur le territoire du Grand-Genève. Il s'agit surtout de sécuriser les zones de conflits faune – trafic, comme par exemple la pose de panneaux de signalisation et de radars pédagogiques sur les routes à risque pendant la période de brame du Cerf. De même, des protections sont installées par des associations naturalistes partenaires le long des routes sujettes à la migration printanière des amphibiens, afin d'éviter les écrasements massifs des populations sur ces tronçons.



Crapaud commun (D. Bartschi)

Sensibilisation

Une grande part de la sensibilisation aux enjeux des corridors biologiques se fait par le biais d'animations en tout genre au cours de l'année. Une rencontre transfrontalière d'experts sur la pollution lumineuse et son impact sur la biodiversité a permis de faire un échange d'expérience et d'apporter des solutions concrètes. De même, au printemps, une formation a été organisée pour les employés communaux, afin de les sensibiliser aux enjeux des corridors, ainsi que sur les bonnes pratiques d'entretien permettant de favoriser la biodiversité. Enfin, des élus locaux ont été sensibilisés sur le terrain à la problématique des corridors biologiques, aux actions mises en œuvre et à leurs responsabilités dans le cadre des contrats corridors.



Journée de sensibilisation des élus

De plus, l'effort de sensibilisation de la population est toujours de mise. Deux lettres d'informations ("La Trame") sur la mise en œuvre des contrats corridors ont été diffusées en 2017, ainsi que des dossiers pédagogiques destinés à être utilisés par les établissements scolaires.

D'une manière générale, le programme corridors biologiques, via les mesures des contrats corridors transfrontaliers, a permis, en 2017 encore, de renforcer les connexions entre les milieux naturels, ainsi que la sensibilisation à ces enjeux, mais surtout les collaborations entre les différents acteurs du territoire.

GARDES DE L'ENVIRONNEMENT

Il y a actuellement onze gardes de l'environnement répartis en trois régions géographiques, avec trois et quatre gardes pour chacune d'elles. Ils assurent notamment un service de "piquet", 24/24h et 365 jours par année, pour diverses interventions (sauvetage faune, pollutions, arbres dangereux, etc.).

Les activités de terrain des gardes de l'environnement sont divisées en deux catégories :

➤ la surveillance (env. 25% du temps de travail) :

- milieux naturels, zone rurale, forêts, cours d'eau et pêche (rivières et lac), braconnage ;

➤ les travaux techniques et d'expertises (env. 40 % du temps de travail) :

- prévention et expertises des dégâts de la faune dans les cultures (env. 10% du temps de travail) ;
- régulation de la faune (principalement sangliers) (env. 10% du temps de travail) ;
- interventions sur la faune (notamment service de "piquet") (env. 10% du temps de travail) ;
- monitoring de la faune ;
- pêches électriques (monitoring, sauvetage, pêche avant travaux, etc.) ;
- repeuplement piscicole du lac et des rivières ;
- diverses tâches liées aux milieux naturels, milieux ruraux, etc.

PROJET "VOLONTAIRES-NATURE"

Le 1^{er} février 2017, le projet "volontaires-nature" a été concrètement mis en œuvre. Il s'agit de bénévoles issus d'associations diverses (Pro Natura, Fédération cynégétique genevoise et Groupe ornithologique du bassin genevois) qui soutiennent les gardes de l'environnement dans certaines activités, notamment prévention des dégâts dus à la faune et monitoring.

Quelques 340 heures ont été effectuées sur le terrain par ces douze bénévoles.

Un bilan, après 1 an d'exercice, est en cours d'élaboration pour être partagé et discuté. Il s'agira de déterminer si et, cas échéant, comment ce projet doit se poursuivre.



En 2017, ce sont 52 espèces, particulièrement menacées qui sont au bénéfice d'un plan d'action. 85% d'entre elles ont vu leur statut de menace évoluer favorablement.



FAUNE & FLORE

FAUNE

FAUNE RARE ET MENACÉE

En 2017, ce sont 52 espèces particulièrement menacées qui sont au bénéfice d'un plan d'action. 85% d'entre elles ont vu leur statut de menace évoluer favorablement. Comme les années précédentes, la plus grande partie de ce travail de conservation est effectuée en collaboration avec des associations genevoises spécialisées dans la protection de la faune (GOBG et COR pour les oiseaux, CCO-GE pour les chauves-souris, KARCH-GE pour les amphibiens et reptiles).

Parmi les nouvelles les plus réjouissantes, on notera le retour du chat sylvestre (aussi appelé forestier ou sauvage) dans plusieurs massifs boisés du canton, avec la première preuve de reproduction du XXI^e siècle, obtenue par les gardes de l'environnement (la précédente datait de 1987, la seule du XX^e siècle).



Sites prioritaires pour la faune

La mise à jour des plans de gestion des réserves d'oiseaux d'eau fédérales OROEM a permis d'aborder plusieurs nouvelles problématiques, notamment celles des drones et des kitesurfs, deux activités dorénavant interdites, mais pour lesquelles des solutions et des dérogations locales doivent être trouvées.

Au niveau des sites d'importance nationale pour les batraciens OBat, les suivis de 2017 se sont concentrés sur la région Arve-Lac. Les quatre sites forestiers se portent plutôt bien, notamment grâce aux nombreux aménagements favorables mis en

place avec la collaboration des forestiers et ayant permis de redynamiser les populations du rare crapaud sonneur à ventre jaune.



Enfin, une nouvelle couche géomatique (carte) des sites prioritaires pour la faune, à l'instar de celle déjà existante pour la flore, a été mise en place pour la procédure visant à préavisier les demandes d'autorisation de construire. Elle doit permettre de repérer facilement les projets qui menacent notamment les colonies de martinets ou de chauves-souris, les nichoirs d'oiseaux rares ou les arbres importants pour les insectes xylophages et de trouver des mesures de minimisation ou de compensation conformément à la loi.

FAUNE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

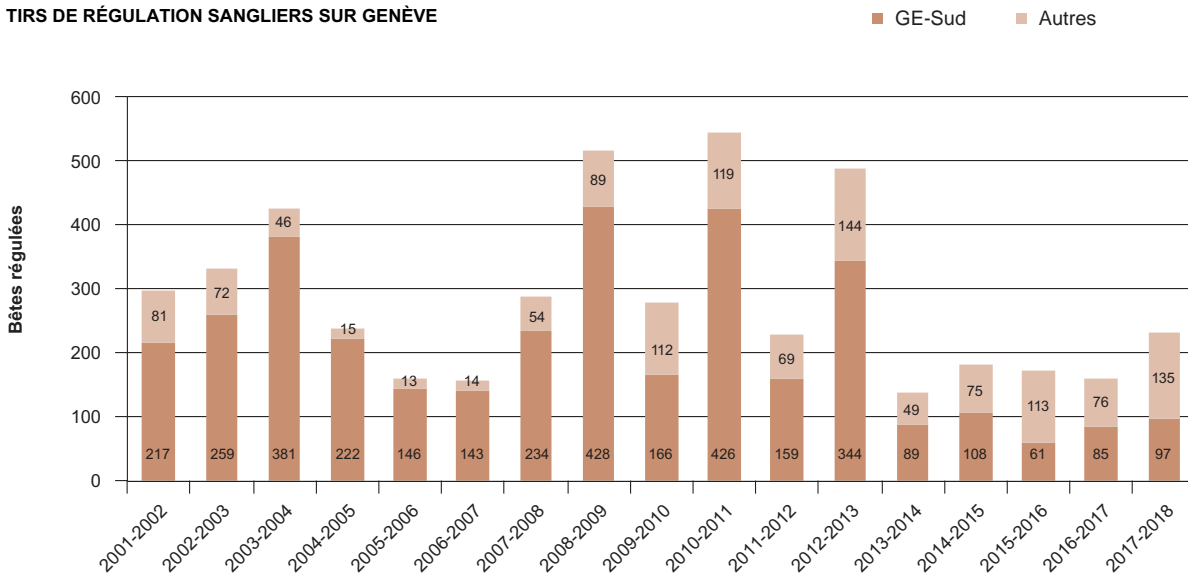
Heureusement, aucune nouvelle espèce envahissante n'a été signalée dans le canton, mais le frelon asiatique a été signalé à quelques dizaines de km en France voisine. Sa progression régulière laisse présager son arrivée prochaine. Des mesures de veille et d'intervention sont en place en coordination avec d'autres services, comme les pompiers (SIS).

Gestion des espèces particulièrement problématiques

Sanglier

Une augmentation de la population des sangliers a été constatée en 2017. 224 sangliers ont été tirés en 2017 (56 de plus qu'en 2016).

TIRS DE RÉGULATION SANGLIERS SUR GENÈVE



Chevreuil

Vu les dégâts infligés par les chevreuils à certaines vignes et vergers de la région du Mandement, ainsi que la difficulté de prévenir ceux-ci, le Conseil d'Etat a, pour la seconde fois, adopté un arrêté autorisant le tir limité de chevreuils dans cette région du canton. Vingt chevreuils ont été tirés en 2017, dans les communes de Russin, Satigny et Dardagny.

Pigeon

Les tests comparatifs d'effarouchements avec trois méthodes différentes ont été poursuivis (fauconnier avec Buse de Harris, lasers et tirs – dix-huit en 2017). Les résultats démontrent des résultats très aléatoires. Ces tests, ainsi que les effarouchements se poursuivent et des investigations sont effectuées pour trouver d'autres méthodes.



FLORE

ESPÈCES RARES ET PLANS D'ACTION

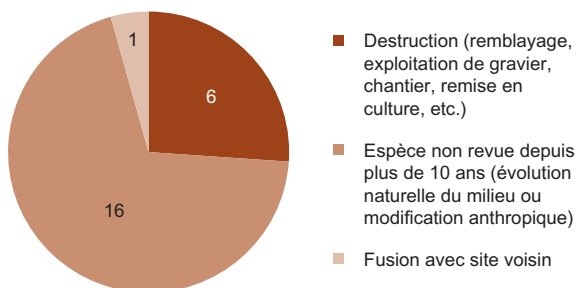
La Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis* L.) est une espèce rare et menacée. 1'200 plants ont été cultivés par nos partenaires jardiniers des Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève et plantés aux Prés de l'Oie et aux Creuses (Meinier). Cette mesure a été prise, afin de renforcer et redynamiser la population de cette espèce pour laquelle Genève assume une responsabilité nationale.



Sites prioritaires pour la flore

En 2017, vingt-trois sites prioritaires pour la flore ont disparu et cinq ont été créés (en 2016: trois sites créés et six sites détruits). Les causes de destruction sont les suivantes :

Sites détruits (en nombre) en 2017




Pour ralentir le déclin de la flore rare et menacée, des mesures sont prises pour sauvegarder les espèces les plus sensibles chaque fois que des sites sont détruits. Mais les milieux naturels d'intérêt disparaissent de manière régulière sur le canton et ne sont pas suffisamment remplacés ou compensés par un entretien plus qualitatif des sites. Il faut tout de même noter que 431 sites prioritaires flore sont actifs à fin 2017.

Surveillance

En 2017, 28'551 données d'observation sur le terrain de plantes genevoises concernant environ 1'300 espèces ont été transmises à la base de données nationale Info flora (9'000 données pour 900 espèces en 2016). Ceci est notamment à mettre en lien avec les efforts des Conservatoire et Jardin botaniques et de la Société Botanique quant à l'acquisition de données sur la flore commune en vue de la révision de la liste rouge des espèces vasculaires du canton prévue pour 2019.

Cette année, l'espèce la plus observée à Genève est le lierre (noté 372 fois) juste devant l'ambrosie à feuilles d'armoise (351 relevés).

A low-angle shot looking up at a stack of cut logs. The logs are piled on top of each other, showing their circular cross-sections. The wood grain is clearly visible, with some logs showing a distinct heart-shaped pattern. The bark is dark and textured. In the background, the trunks and branches of trees are visible against a bright sky, suggesting a forest setting. The lighting is bright, creating strong shadows and highlights on the wood surfaces.

*Genève reste le Canton
où la conservation des arbres isolés
(situés hors forêt) représente
un élément très important.*

ARBRES

ARBRES ISOLÉS

Genève reste le canton où la conservation des arbres isolés (situés hors forêt) représente un élément très important. Ainsi, toute demande d'abattage, liée ou non à une construction, fait l'objet d'un préavis (autorisation ou refus) par la DGAN. Ces requêtes sont toujours assorties de conditions de replantation.

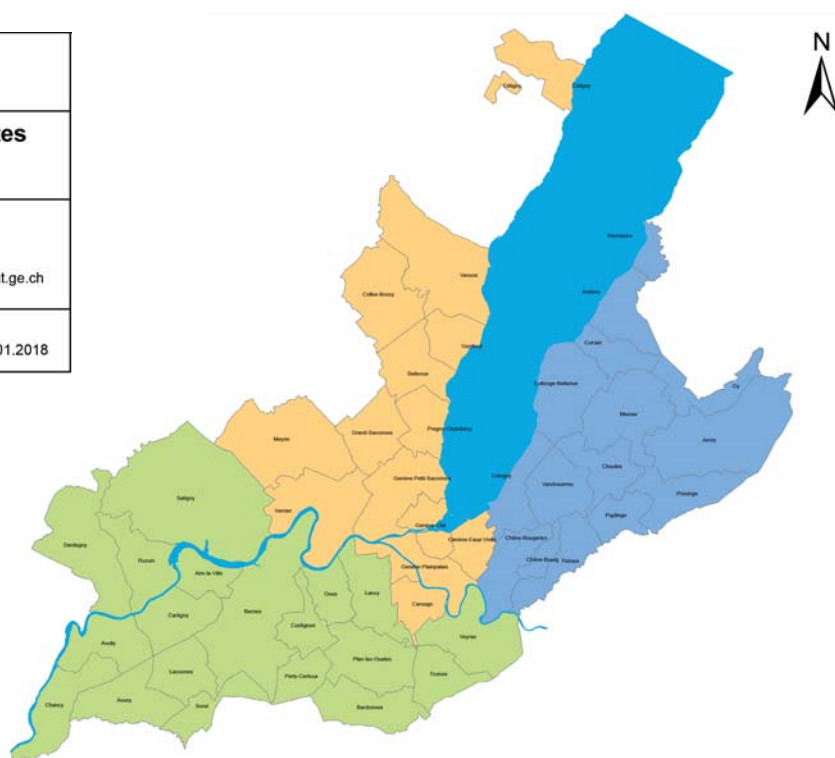
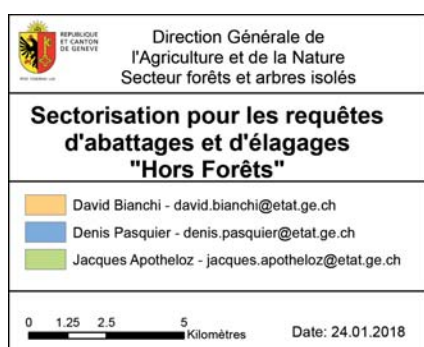
Lorsque, pour différentes raisons (manque de place, végétation très importante sur la parcelle, etc.), un remplacement n'est pas possible ou souhaitable sur place, la DGAN peut proposer d'autres solutions de compensation. En particulier, en cas d'abattages liés à une construction (nouveau bâtiment, rénovation, agrandissement, etc.), la valeur compensatoire est définie sur la base des normes édictées par l'Union suisse des parcs et promenades (USSP 1974).

A la suite des importantes modifications de 2016, le RCVA (règlement pour la conservation de la végétation arborée) n'a plus subi de modifications. Un premier bilan a été tiré des modifications précédentes, même si d'une manière générale, les conséquences des changements restent difficiles à appréhender.

La constatation la plus étonnante est de noter le peu d'utilisation de la possibilité de délégation pour le suivi des mesures compensatoires. En fait, il semble que cela provienne d'une méconnaissance de cette possibilité par les architectes qui construisent. Par ailleurs, les paysagistes ou entreprises formées et "agrées" semblent bien timides pour tenter de s'imposer auprès des constructeurs et autres maîtres d'œuvre.

Enfin, la possibilité pour les communes de bénéficier d'une dispense de demande d'autorisation d'élagage, lorsqu'elle disposent de personnel d'exécution qualifié et ayant suivi une formation ad-hoc dispensée par le secteur des forêts et des arbres isolés (SFAI), n'a pas correspondu à notre attente au niveau de la diminution du nombre de requêtes. Ceci semble dû au fait que de nombreuses communes mandatent des entreprises privées pour exécuter ces interventions, lesquelles ne sont quant à elles pas dispensées de requêtes en autorisation d'élagage.

Avec plus de recul, une analyse plus fine de ces conséquences sera envisageable.



CONSERVATION DES ARBRES ISOLÉS - CHIFFRES ILLUSTRATIFS DES DOSSIERS TRAITÉS EN 2017

Les projets d'urbanisation et de construction (PLQ, routes, trams, DD, APA) conditionnent concrètement la quantité des autorisations d'abattages et de mesures compensatoires à traiter.

Pour 2017, les chiffres suivants illustrent les principaux aspects abordés :

- 2'330 demandes d'abattages reçues (2'071 en 2016), dont 395 liées à des demandes d'autorisations de construire, ce qui correspond à un montant compensatoire de 5'416'400 francs.
 - En plus de ces dossiers, la plupart des requêtes en autorisation de construire (environ 2'000) sont également traitées par les techniciens arbres, ceci pour les questions liées à la protection et à la conservation du patrimoine arboré (projets ne nécessitant pas d'abattages).
 - 189 dossiers d'abattages ont été provisoirement ou définitivement clos, par la mise en œuvre des mesures de compensation, pour un montant de 4'859'700 francs. Sur ce montant, 4'226'143.20 francs ont été replantés et 633'556.80 francs ont été facturés aux requérant et versés dans le fonds de compensation.
 - 9 dossiers de compensation ont été suivis en délégation par des bureaux d'étude et de suivi environnemental, conformément aux nouvelles dispositions du RCVA.
- Parallèlement à ces différents dossiers, le SFAI a mis en œuvre une cinquantaine de mesures paysagères, financées par le fonds de compensation en tant que mesures affectées.
- Pour la saison 2017-2018, voici les principales plantations réalisées en fonction des budgets y relatifs (près de 200 arbres pour une somme de 350'000 francs) :
- 9 arbres (calocèdres, hêtre pourpre, etc.) : Meyrin (Fondation française pour les aînés)
 - 3 chênes : Soral
 - 11 peupliers : Chancy (rte de Passeiry)
 - 9 chênes : Collonge-Bellerive (ch. du Blémant, ch. de Mancy)
 - 28 arbres (8 fruitiers, tilleuls, tulipiers, platane, 15 chênes rouvres) : Vandœuvres, Choulex (domaine du Miolan)
 - 12 arbres (pins noirs, cèdres de l'Himalaya, cèdres du Liban, érables de Montpellier) : Lancy (Société de l'Arquebuse)
 - 3 chênes : Ville de Genève, Petit-Saconnex (ch. Moïse-Duboule)
 - 3 platanes : Ville de Genève (route de Meyrin)
 - 32 arbres (chênes verts, ormes résistants 'Lutèce', sophora du Japon, micocouliers) : Lancy (chemin du Trèfle-Blanc)
 - 1 platane : EMS Vandelle et paroisse (abattage et plantation)
 - 27 noyers : Thônex (chemin de Mapraz)
 - 3 arbres (cerisiers, érables champêtres, cornouiller mâle et haies indigènes) : Satigny (route de la Maison Carrée)
 - 2 fruitiers : Bernex (Maison du Terroir)
 - 24 arbres (chênes, platanes, ormes résistants, etc.) : Chêne-Bourg (Belle-Idée)
 - 6 fruitiers : Genthod (parc Lullin)
 - 3 peupliers et une haie vive : places des Volontaires (Bâtiment des Forces-Motrices)
 - 20 arbres (chênes, noyers et haie vive)
 - 1 sapin d'Espagne : Cologny (Plateau de Frontenex)
 - 1 haie vive : Collonge-Bellerive (chemin Sous-Caran)

- 5 arbres (chênes, sapins, hêtre, érable à feuilles d'obier, etc.): Chêne-Bougeries (Parc des Falaises)
- 7 arbres (6 aulnes et 1 sorbier): Ville de Genève (Parc des Franchises).

Pour la troisième année consécutive, la date du 25 novembre - la Sainte-Catherine où tout bois prend racine - est l'occasion d'une plantation symbolique qui marque le début de la saison de plantation. Cette manifestation est organisée avec la présence de M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat du DETA.

En 2017, c'est un chêne pubescent ou *Quercus pubescens* de son nom scientifique, le plus rare des trois chênes genevois, qui a été planté dans le cadre de la réhabilitation du parc des Falaises, à Chêne-Bougeries.

INVENTAIRE CANTONAL DES ARBRES (ICA)

L'inventaire cantonal des arbres (ICA) est un programme lancé concrètement il y a plus de dix ans, en collaboration étroite avec les Conservatoire et Jardin botanique de la Ville de Genève.


La formation des communes à l'outil de gestion lié à ICA a permis de passer à la phase pratique de l'utilisation des résultats. Cette évolution (consultation des bases ICA et valorisation des données enregistrées) permet de consolider et d'assurer la mise à jour régulière d'ICA.

Environ 10'000 arbres ont été recensés en 2017. Les grandes propriétés présentant un intérêt connu en matière dendrologique sont quasiment toutes inventoriées. Aujourd'hui, l'avancement d'ICA est lié à l'urbanisation du canton (construction en zone villa périphérique) et aussi aux interventions des particuliers qui signalent des sujets qui ne sont pas encore recensés.

206 arbres remarquables restent validés comme tels. Chacun est décrit dans une fiche individuelle.

La sortie d'un bel ouvrage sur les arbres remarquables est la concrétisation de ce travail. Il a été présenté en 2017 dans le cadre du 50^{ème} anniversaire d'une première publication (en 1967) d'un livre sur les beaux arbres de Genève. Vu le succès rencontré, une réédition et la publication d'une édition anglaise sont à l'étude.





*La forêt genevoise s'étend sur
environ 3'000 ha, ce qui représente
moins de 11% du territoire cantonal.*

FORÊTS

La forêt genevoise s'étend sur environ 3'000 ha, ce qui représente moins de 11% du territoire cantonal.

Au-delà de la gestion du patrimoine forestier cantonal, l'activité forestière de l'administration regroupe également des missions de protection contre les dangers naturels (glissement de terrain, chutes de pierre, érosion), de conservation des forêts en regard de l'urbanisation, de conseil et de soutien aux propriétaires privés, ainsi que de promotion de l'utilisation du bois, en particulier dans la construction.

FORÊTS DOMANIALES

Les forêts propriétés de l'Etat de Genève s'étendent sur 1'600 ha., dont 34% en réserves forestières et naturelles, soit plus de trois fois les exigences fédérales. Elles sont composées des grands massifs périurbains, de forêts riveraines et de petites forêts marginales, essentiellement urbaines.

La gestion de ces forêts est orientée par le régime de la futaie irrégulière, une sylviculture qui vise à développer son caractère hétérogène, en cherchant à s'appuyer sur la diversité et la dynamique naturelle des forêts. En excluant les coupes rases, cette méthode de gestion permet à la forêt de remplir durablement, sans perturbation importante pour les espèces et en réduisant le coût des soins aux jeunes forêts, l'ensemble des services pour l'homme et l'environnement: accueil et délasserment, production de ressources naturelles (bois) et maintien de milieux propices à la faune et à la flore sauvages.

PRINCIPAUX TRAVAUX DE GESTION DES FORÊTS DOMANIALES EN 2017

- 254 interventions sylvicoles ont été effectuées;
- 75 lisières étagées ont été entretenues, afin de maintenir un état le plus favorable à la biodiversité et aux milieux adjacents;
- 3'585 m³ de bois ont été valorisés dans les exploitations forestières;
- 80 ha de travaux ont été réalisés en faveur de la biodiversité;
- 70 km de chemins forestiers ont fait l'objet d'entretien périodique, de fauche alternée et de lutte contre les plantes envahissantes;
- Entretien et réfection du réseau de routes forestières;
- Production de plaquettes: la valorisation du bois énergie a été fortement réduite, passant de 3'900 map (m³ apparents de plaquettes) à 1'600 map, suite au remplacement temporaire de la chaufferie à bois des serres du centre horticole de Lullier, par une chaudière à mazout, cette panne ayant pour conséquence le rejet supplémentaire d'environ 1'000 tonnes de CO₂;
- Mise en place des clôtures de protection des cultures contre les dégâts des sangliers et des chevreuils, représentant 151 jours de travail,
- Poursuite de la mise en place des protections de la forêt contre les cerfs à Versoix, avec l'entretien des 700 exclos de protection et la mise en place d'une vingtaine de nouveaux.



Exclos pour protéger les jeunes chênes contre la faune, Versoix

L'analyse phytosociologique des peuplements se poursuit. Elle vise à compléter et à affiner la description des milieux forestiers.

Avec la constitution d'un herbier spécifique dédié au chêne, la domination du *Quercus petraea*, le chêne rouvre (ou sessile) se confirme, en association avec le *Quercus robur* (chêne pédonculé). Ce projet, conduit en partenariat avec les cantons romands, nous permettra d'affiner la sylviculture pratiquée à Genève et d'adapter le choix des essences au type de sol et à l'évolution du climat.

FORÊTS "MARGINALES"

Plusieurs interventions ont été réalisées dans les forêts marginales et les réserves forestières de l'Etat. Ces parcelles situées en dehors des grands massifs forestiers impliquent une gestion particulièrement attentive, puisqu'il faut tenir particulièrement compte de la sécurité du public, des accès à maintenir et du paysage, en plus des multiples enjeux environnementaux pris en compte usuellement. Les emplacements suivants illustrent les nombreux travaux réalisés en 2017 :

- Bois d'Humilly, Parc Lullin et de Belle-Idée, intervention visant la sécurisation des infrastructures d'accueil en forêt ou proches de la forêt, ainsi qu'une éclaircie afin d'amener plus de lumière au peuplement existant et de favoriser ainsi sa croissance comme un renforcement de la flore et des buissons du sous-bois ;
- Onex-Confignon : dégagement du gabarit routier par l'abattage ou l'élagage des arbres de lisière.

COMMERCIALISATION ET PROMOTION DU BOIS

La collaboration avec Lignum-Genève pour la promotion du bois a été marquée par l'inauguration au musée du CICR de la statue d'Henry Dunant, taillée par l'artiste Inigo Gheyselinck dans un érable sycamore de la région lémanique. Cette statue fait partie de la vingtaine de statues réalisées dans le cadre de la campagne nationale de promotion du bois indigène Woodvetia.

Par ailleurs, différentes visites de constructions en bois ou d'entreprises ont été organisées à Aigues Verte – bardage en chêne genevois d'un pavillon et construction d'un bâtiment hospitalier en bois (nouvelle possibilité de valorisation du bois offerte par la révision des normes incendies), à Plainpalais - théâtre provisoire «le Diamant» abritant le spectacle ZUP, et enfin à Vernier - visite de la Menuiserie Hiltbold. Ces visites ont permis de poursuivre la promotion du bois, travail de longue haleine, mais couronné de succès, comme le montrent les exemples de l'Hospice général (plusieurs projets de bâtiments en bois) ou du concours Actaris (Fondation Emile Dupont). A noter que ces actions de promotion ont pu être renforcées grâce à la bonne collaboration avec l'association UGMB (Union Genevoise des Maîtrisés du Bois), notamment dans le cadre des jurys de concours.

Toutes les infrastructures réalisées sont en chêne issu des forêts genevoises. Le bois est conditionné en scierie, puis façonné en atelier dans les locaux de la DGAN. L'assemblage se réalise sur le terrain. A titre d'illustration, la construction des deux passerelles dans le vallon de la Roulave, qui contribuent à rendre accessible aux promeneurs une portion de territoire sauvage et pittoresque, ou encore le ponton de pêche sur l'étang des Bouvières aux Teppes de Verbois.

RÉSULTATS DE LA VENTE DE BOIS DES FORÊTS DOMANIALES EN 2017

- copeaux de chauffage (principalement centre de formation de Lullier) : 1500 map ;
- copeaux de couverture pour paysagiste et piste cavalière : 92 map ;
- bois de feu (bûches) : 198 stères ;
- bois énergie en vrac (troncs de 5m, destinés surtout à être transformés en bûches) : 57 m³ ;
- bois d'industrie (résineux) : 240 m.

FORÊT PRIVÉE ET ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

En parallèle du travail de gestion et de conseil aux associations pour leurs travaux d'exploitation, le service du paysage et des forêts (SPF) s'engage à leurs côtés pour la création d'une association faitière en 2018. A cette fin, un business plan, ainsi que de nouveaux statuts, ont été préparés en étroite collaboration avec les comités des quatre associations et les bureaux d'ingénieurs Poget&Meynet et Guaracci, mandatés pour accompagner cette importante étape pour les propriétaires forestiers genevois.

CONSERVATION DES FORÊTS

L'année 2017 a été marquée par une modification importante de la législation cantonale sur les forêts, à savoir d'une part l'introduction des dispositions d'exécution de la loi fédérale, permettant d'empêcher la croissance de la forêt en dehors des zones à bâtir et, d'autre part, la fixation à 20 mètres minimum de la distance de construction par rapport à la forêt (contre 30 m auparavant). Cette réduction permet de faciliter la moitié des projets de construction, en supprimant la nécessité de préavis et de dérogation, tout en garantissant toujours un contrôle et une concertation pour les projets représentant le plus d'impact sur les lisières.

En application de ces nouvelles dispositions, le SPF, en concertation avec AgriGenève, a mené dans la commune d'Aire-la-Ville un projet pilote de délimitation des limites forestières par rapport à la zone agricole. Les résultats de ce projet devraient être publiés durant le premier semestre 2018.

En fonction de l'avancement des projets de construction, les procédures administratives dictent le rythme et le volume de travail :

- 135 préavis pour des demandes d'autorisation de construire à moins de 20 m de la lisière (APA non comprises) ;
- 39 constats de nature forestière ;
- 12 relevés de nature forestière ;
- 20 autorisations de défrichement, correspondant à un total de 4,18 ha de défrichement temporaire ou/et définitif. Les compensations en nature restaient équivalentes aux m² défrichés, il n'y a donc ni avance, ni recul de la forêt dus au défrichement ;
- 13 décisions en exploitation préjudiciable.

Les travaux de recherche de sites pour la future décharge bioactive ont été poursuivis et il a été régulièrement rappelé que, bien que la loi forestière interdise fondamentalement les défrichements, une décharge de ce type pourrait potentiellement être située en forêt, pour autant que des analyses comparatives menées dans le cadre d'une évaluation environnementale stratégique, puis une étude d'impact sur l'environnement, démontreraient qu'une telle implantation en forêt s'impose.

HABITATS RIVERAINS

D'importants travaux forestiers ont été effectués le long des rives de l'Aire et de la Seymaz, afin d'entretenir les lieux et d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Ces travaux, effectués en collaboration avec l'association des propriétaires de forêts et les propriétaires riverains, ont nécessité l'intervention d'hélicoptères et ont mobilisé plusieurs entreprises. Les arbres à l'origine d'un risque de chute ou d'obstruction des cours d'eau ont été abattus, permettant à la lumière d'arriver jusqu'au sol, favorisant ainsi la croissance de nouveaux arbres et améliorant sensiblement la biodiversité par la diversification des habitats naturels. Lors de ces travaux, les essences exotiques envahissantes ont également été éliminées.

Avec l'élaboration et la validation des plans d'entretien de l'Aire, de la Drize et du Nant d'Avril en 2017, le SFP complète les documents encadrant la gestion des habitats riverains placés sous sa responsabilité. A fin 2017, plus de 80% des cours d'eau cantonaux sont gérés selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs de biodiversité.

*"Genève un canton
de nature Bienvenue".*



ACCUEIL DU PUBLIC DANS LA NATURE

"Genève un canton de nature Bienvenue". L'Etat de Genève poursuit son programme de mise en valeur du patrimoine naturel cantonal en ciblant cette année les espaces à proximité du Rhône. En effet, pour faciliter la découverte des beautés naturelles et offrir aux visiteurs de véritables moments d'évasion, de nouveaux équipements sont aménagés (zones de pique-nique, réfection de ponton) et l'offre en information s'est enrichie pour une dizaine de réserves de cette région (panneaux d'accueil pour le public, par ex...).

OUVRAGES ET INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

La DGAN est propriétaire et gestionnaire d'environ deux-cent ouvrages et de cinq grandes zones de loisirs vouées à l'accueil du public dans les milieux naturels.



Aux Teppes de Verbois et au Moulin de Vert de nouveaux panneaux d'affichage ont été installés, ainsi que des tables et des bancs.



Plusieurs passerelles ont été restaurées: deux passerelles du Roulave, la passerelle des Fourches, le ponton de l'étang des Bouvières et la passerelle sur la Seymaz vers Pont Bochet. A noter que les nouveaux ouvrages privilégient l'utilisation du bois genevois, en particulier le chêne, en cohérence avec le travail de promotion du bois d'œuvre effectué par le SFP.



Pour renouveler les infrastructures des zones de pique-nique, un nouveau modèle de bancs et tables en chêne a été conçu et réalisé dans l'aire de loisirs aux Teppes de Verbois. Ces infrastructures sont toutes réalisées en bois genevois, lorsque cela est approprié à sa valorisation.



Par ailleurs, les infrastructures de Baby-plage mises en place par les ouvriers sont très appréciées et largement utilisées par la population genevoise et les visiteurs. D'une longueur d'une septantaine de mètres, elles ont été construites pour favoriser l'accès au lac en recouvrant les enrochements qui prolongent inconfortablement la plage de sable.

RANDONNÉES PÉDESTRES

Genève possède un réseau de 350 km de chemins de randonnée pédestre. L'ensemble de la signalisation a été contrôlé et 300 interventions ont eu lieu.

La révision du plan directeur des chemins de randonnée pédestre (PDCRP) se poursuit et les étapes d'enquête technique, d'enquête publique et de consultation des communes ont pris fin. Il est prévu de déposer le projet de révision pour adoption par le Conseil d'Etat en 2018.

En termes de promotion, il faut noter la mise sur pied de la première journée cantonale sur les chemins pédestre qui eu lieu avec succès le 8 juillet dans les bois de Versoix, puisque 500 personnes ont participé. En parallèle, une carte du terroir incluant les producteurs locaux et le réseau des chemins a été mise en ligne, de concert avec les partenaires de l'office de Promotion des Produits Agricoles de Genève (OPAGE) et de Genève Rando.

La DGAN participe aussi à l'organisation du Rallye gourmand, qui s'est déroulé sur deux jours à Dardagny, le 19 et 20 août, avec plus de 600 participants.





CAMPING DU VAL DE L'ALLONDON

La DGAN est propriétaire du camping du Val de l'Allondon et confie son administration à un comité de gestion. Plusieurs projets sont en cours pour pérenniser ce camping.

Le projet de renouvellement de la STEP du camping a vécu une itération supplémentaire. Faute d'un accord pour l'envoi des eaux usées vers Thoiry, le projet de filtre par plantation de roseaux a été validé en vue de la dépose d'une autorisation de construire. Les travaux sont prévus en 2018/2019.

Un plan d'évacuation d'urgence face aux crues a en outre été conçu et mis en place.



FONDATION NEPTUNE

La DGAN est la direction de tutelle pour cette fondation liée à L'Etat de Genève via un contrat de prestations s'étendant de 2015 à 2018. Les objectifs-indicateurs ont été tenus pour 2017. Il est à relever que les travaux de remplacement des mâts en lamellé-collé ont été effectués avant la saison de navigation.



**DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE (DETA)**

Direction générale de l'agriculture et de la nature

Chemin du Pont-du-Centenaire 109 – 1228 Plan-les-Ouates – T 022 388 71 71

Rue des Battoirs 7 – 1205 Genève – T 022 388 55 40

WWW.GE.CH